RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

198 – Délibération relative à la présentation du rapport d'activité 2022 de l'Agglomération Provence Verte

199 – Délibération relative à l'approbation de la convention intercommunale d'attribution de logements sociaux de la Provence Verte 2023-2029

200 – Délibération relative à l'attribution d'une concession d'aménagement au quartier Bonneval - SAGEP

RAPPORTEUR : LUC FERRY

201 – Délibération relative aux adhésions de compétences au profit du Territoire d'Energie Var

RAPPORTEUR : PASCAL SIMONETTI

202 – Délibération relative au protocole de résiliation d'une promesse de vente avec UNICIL

203 – Délibération relative à la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

204 – Délibération relative à la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics en eau potable et d'assainissement collectif

RAPPORTEUR : CLAUDE BETRANCOURT

205 – Délibération relative au transfert de compétence du Règlement Local de la Publicité – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

FINANCES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

206 – Délibération relative à l'annulation de titre sur le budget de la Commune

COMMANDE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

207 – Délibération relative à la signature du marché public n°2023SFC06 concernant le marché d'assurances responsabilité civile et flotte automobile

ADRESSAGE

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

208 – Délibération relative à la dénomination de voies

URBANISME

RAPPORTEUR : PASCAL SIMONETTI

209 – Délibération relative à la prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de la concertation

210 – Délibération relative au retrait de la délibération n°171/2023 sur la cession de la parcelle communale cadastrée AS 226 envers l'association Garrigues

211 – Délibération relative à la vente du terrain zone artisanale du chemin d'Aix – Délibération retirée en séance

PATRIMOINE

RAPPORTEUR : BLANDINE GOMART-JACQUET

212 – Délibération relative à la restauration de la basilique Sainte-Marie-Madeleine et de son mobilier / Approbation du contrat d'offre de concours pour la restauration du chœur

213 – Délibération relative à la restauration de la basilique Sainte-Marie-Madeleine et de son mobilier / Approbation du contrat d'offre de concours pour la restauration des médaillons du chœur

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

214 – Délibération relative à la mise à jour du règlement de formation

215 – Délibération relative à l'adoption du plan de formation 2023-2024-2025

216 – Délibération relative à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Var

217 – Délibération relative à la création de postes

218 – Délibération relative au règlement de travail en sécurité

QUESTIONS ORALES

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

LISTE DES ARRÊTÉS PRIS DU 1er JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2023

EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-18 ET L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

03/07/2023	ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR QUERNE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 5 BOULEVARD JEAN JAURES LE SAMEDI 15 JUILLET 2023 N°574
03/07/2023	ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE A.B.E. SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR REALISER LA REHABILITATION DE L'ANCIEN HOTEL DIEU AU 26 RUE COLBERT DU 17 JUILLET AU 21 JUILLET 2023LE N°575
04/07/2023	ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « PROCESSION DES RELIQUES DE SAINTE MARIE-MADELEINE » ORGANISEE PAR LA PAROISSE » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR PLUSIEURS VOIES DU CENTRE VILLE LE DIMANCHE 23 JUILLET 2023 N°576
03/07/2023	ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN SECURITE PROCEDURE URGENTE AU 33 RUE COLBERT N°577
03/07/2023	ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE 2L INVESTISSEMENTS REPRESENTEE PAR MR MUSSILLON SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE COULAGE BETON DU PLANCHER HAUT R+1 AVEC UN CAMION GRUE AU 456 ROUTE DE BARJOLS LE MERCREDI 12 JUILLET 2023 N°578
04/07/2023	ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE « L'ASSOCIATION SANTO MADALENO » REPRESENTEE PAR MADAME MIREILLE BOEUF SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU PARCOURS DES PROCESSIONS ET DEFILES DES FETES RELIGIEUSES DE SAINTE MARIE MADELEINE LE 20 ET 23 JUILLET 2023 N°579
04/07/2023	ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MESSIEURS GREGOIRE DEKEUKELAIRE & JEREMY PONS GERANTS DE L'ETABLISSEMENT « JAY AND GREG COFFEE » SOLLICIANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX TERRASSES ET UN STOP TROTTOIR AU 11 RUE MARCEAU N°580

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « CEREMONIE DE L'USIISC7 » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT PLACE JEAN SALUSSE LE JEUDI 13 JUILLET 2023 N°581

04/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME BARBARA PAPA OFFICIER DE L'ETAT CIVIL N°582

04/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME ALEXANDRA SILVY OFFICIER DE L'ETAT CIVIL N°583

05/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION «VERNISSAGE DU RELAIS PETITE ENFANCE » ORGANISEE PAR LA MEDIATHEQUE EN PARTENARIAT AVEC LE RELAIS PETITE ENFANCE IL EST NECESSAIRE DE CADRER L'ORGANISATION LE VENDREDI 7 JUILLET SUR LE PARVIS DE LA CROISEE DES ARTS ET PLACE MALHERBE N°584

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR MARAN SEBASTIEN REPRESENTANT « L'UIISC7 » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE CEREMONIE ET UN APERITIF LE JEUDI 13 JUILLET 2023 SUR LE PARVIS CHARLES II D'ANJOU ET PLACE JEAN SALUSSE N°585

05/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN SECURITE PROCEDURE URGENTE SUR L'IMMEUBLE SITUE AU 4 RUE DE LA REPUBLIQUE PROCEDER A LA REPARATION DE LA GENOISE N°586

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME LAURIE KERWICH SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « JEU D'ADRESSE BASKET » LORS DE LA FETE FORAINE SAINTE MARIE MADELEINE N°587

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR MAIGRET JACKY SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « LE JAGUAR » LORS DE LA FETE FORAINE SAINTE MARIE MADELEINE N°588

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR DAMEZ MICHEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « STOP DELICE » LORS DE LA FETE FORAINE SAINTE MARIE MADELEINE N°589

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VARGIU RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE ALV GRAPPIN SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE ET LA GRUE HR DE LEVAGE PUISSENT ACCEDER AU 17 RUE DE LA GLACIERE AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX D'ELAGAGE N°590

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VARGIU RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE ALV GRAPPIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ELAGAGE AU 17 RUE DE LA GLACIERE LE 12 ET 13 JUILLET 2023 N°591

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION « LA NUIT DU PARVIS » ORGANISEE PAR LA COMMUNE LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT LIVRAISON JOUXTANT LE PARVIS CHARLES II D'ANJOU SERONT INTERDITS AU STATIONNEMENT ET RESERVES LE MARDI 11 JUILLET N°592

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION « LA SOUPE AU PISTOU » ORGANISEE PAR LA COMMUNE L'AVENUE DU MARECHAL FOCH ET LA RUE CARNOT SERONT FERMEES A LA CIRCULATION DU JEUDI 13 JUILLET AU VENDREDI 14 JUILLET 2023 N°593

07/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MAITRE JEAN DOMINIQUE GROSSETTI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE RECUPERATION DE MATERIEL SUITE A UNE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU 14 RUE DU GENERAL DE GAULLE N°594

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUNT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « FETE FORAINE » ORGANISEE PAR LA COMMUNE LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE LATTRE DE TASSIGNY SERONT INTERDITS AU STATIONNEMENT DU MERCREDI 19 JUILLET AU MERCREDI 26 JUILLET 2023 N°595

07/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE AZUR TRAVAUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMISE EN CONFORMITE DU RESEAU ELECTRIQUE AVEC NACELLE AU CHEMIN DE BEAUREGARD N°596

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR GUTTIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « TARZAN » LORS DE LA « FETE DE MARIE MADELEINE » DU MERCREDI 19 JUILLET AU MARDI 25 JUILLET 2023 N°597

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR AUDERMATTE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « MUSIK EXPRESS » LORS DE LA « FETE DE MARIE MADELEINE » N°598

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « COMMEMORATION DES POMPIERS DU 14 JUILLET » ORGANISEE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE VENDREDI 14 JUILLET 2023 N°599

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU « BAL DU 14 JUILLET » ORGANISEE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE VENDREDI 14 JUILLET 2023 N°600

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE PROLONGATION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS DE RESEAUX DIVERS ET REALISATION DE L'ACCES AU BOULEVARD SAINT JEAN N°601

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR HUSEYIN GUCIN GERANT DE LA SOCIETE FACADES ET TRADITION SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU DROIT DU 16 RUE BARBES POUR LE COMPTE DE MONSIEUR MICKAEL RIGEASSE N°602

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR TONY JACOPETTI POUR UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR LES VEHICULES DES ENTREPRISES LARIVIERE, LAFARGE, CEMEX PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DES PEYROUAS, POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE MATERIAUX N°603

06/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE « LA NUIT DU PARVIS » ORGANISEE PAR LA COMMUNE LES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT « LIVRAISON » JOUXTANT LE PARVIS CHARLES II D'ANJOU SERONT INTERDITS AU STATIONNEMENT ET RESERVES LE MARDI 18 JUILLET 2023 N°604

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU « CONCERT » ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE DIMANCHE 23 JUILLET 2023 N°605

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU « BAL DE LA FETE DE MARIE MADELEINE » ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE VENDREDI 21 JUILLET 2023 N°606

10/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME ALFRED SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU DROIT DU 2 RUE DE LA REPUBLIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UN FILET DE SECURITE N°607

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME GORI SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « AUTO SKOOTER » LORS DE LA « FETE FORAINE DE MARIE MADELEINE » N°608

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR HORNECH SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION « JEUX DE FLECHETTES » LORS DE LA « FETE FORAINE DE MARIE MADELEINE » N°609

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE L'AIOLI ET DU BAL ORGANISES PAR LA COMMUNE LE SAMEDI 22 JUILLET IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AU BOULEVARD DU DOCTEUR BONFILS N°610

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE « LA NUIT DU PARVIS » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MARDI 25 JUILLET 2023 SUR LE PARVIS CHARLES II D'ANJOU N°611

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « FETE FORAINE » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU LUNDI 17 JUILLET 2023 AU MERCREDI 26 JUILLET 2023 AU CHEMIN DU PETIT RAYOL LE PARKING DE COVOITURAGE SERA RESERVE AUX VEHICULES DES FORAINS N°612

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SAS E. TECH BOIS SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR STATIONNER UN CAMION NACELLE POUR EFFECTUER UN DIAGNOSTIC DE TOITURE AU 4 'AVENUE DU XVEME CORPS N°613

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTIONS 30 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TIRAGE ET RACCORDEMENT CUIVRE SUR APPUIS AVEC NACELLE AU CHEMIN DES ROCAILLES -CHEMIN DU GRAND RAYOL - TRAVERSE DU RAYOL N°614

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE MIDITRACAGE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE ROUTIERE SUR DIVERSES VOIES N°615

11/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MR OLIVIER SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR UN VEHICULE AVEC NACELLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE SUR LA PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY N°616

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE BATI PRO GEST REPRESENTE PAR MONSIEUR BENJAMIN PETAROSCIA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE MATERIAUX AVEC UN CAMION GRUE A L'IMPASSE BREMOND ET AVENUE DU XVE CORPS N°617

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL OLIVIERI REPRESENTANT L'ASSOCIATION « LA BOULE PROVENCALE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « REGIONAL ET NATIONAL BOULISTE » DU 21 AU 23 AOUT 2023 ET DU 25 AU 27 AOUT AU JARDIN D'ENFANTS DU PRE DE FOIRE ET PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY N°618

ARRETE N°619 ANNULE

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CELSAN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LE CAS CROUTE » AU JARDIN D'ENFANT DU PRE DE FOIRE - LES BOULODROMES -PARKING DEVANT LA SALLE DES FETES LE SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023 N°620

12/07/2023 ARETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU « CINE'TOILE » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PLACE JEAN SALUSSE LE MERCREDI 26 JUILLET N°621

12/07/2023 ARRETE N°622 ANNULE

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MR KADRI POUR OBTENIR UNE DEROGATION DE TONNAGE CHEMIN DU PLATEAU N°623

12/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE ENSIO POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ALLEE DES MARRONNIERS N°624

13/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT PRESCRIPTION SUR LA NUMEROTATION SUIVANTE SUR L'IMPASSE DE LA TREILLE DENOMMEE PAR LA DELIBERATION N°146 DU 10 MAI 2023 N°625

13/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE ALV GRAPPIN POUR OBTENIR UNE DEROGATION DE TONNAGE RUE DE LA GLACIERE N°626

13/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE ALV GRAPPIN POUR STATIONNER UN VEHICULE ET UNE GRUE HR DE LEVAGE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ELAGAGE AU 17 RUE DE LA GLACIERE N°627

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE JOSE RIMEDI POUR OBTENIR UNE DEROGATION DE TONNAGE AU 58 BOULEVARD REY N°628

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE JOSE RIMEDI POUR STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE PISCINE AU 58 BOULEVARD REY N°629

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR DAVID AUDERMATTE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION «ANGRY BIRD» LORS DE LA «FETE MARIE MADELEINE» N°630

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA REGIE DES EAUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE BOUCHE A INCENDIE SUR LE TROTTOIR AU 75 AVENUE ESTIENNE D'ORVES N°631

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «CONCERT SUPER TROUPER OF ABBA» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE VENDREDI 28 JUILLET 2023 ET SAMEDI 29 JUILLET 2023 N°632

18/07/2023 ARETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU CONCERT «LES NUITS DU PARVIS» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MARDI 01 AOUT 2023 N°633

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS EU AU 400 CHEMIN DES BATAILLOLES N°634

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU « INE'TOILE» (QU'EST-CE QU'ON A FAIT AU BON DIEU) IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MERCREDI 02 AOUT 2023 N°635

20/07/2023 ARETETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «CONCERT FLAGRANTS DELIRES» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE VENDREDI 04 AOUT 2023 ET SAMEDI 05 AOUT 2023 N°636

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME ELODIE PAPERA SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX TERRASSES N°637

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR MATHIEU HUMEAU GERANT DE L'ETABLISSEMENT « CHEZ AUGUSTINE - LES PETITES HALLES » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°638

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME BEATRICE CHAVE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION L'ALEN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION «FESTIVAL DES REGIONS FRANCAISES» DU VENDREDI 25 AOUT AU DIMANCHE 27 AOUT 2023 N°639

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME BORDERY JESSICA GERANTE DE LA BOUTIQUE «LE CONCEPT» SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN STOP TROTTOIR, UN TONNEAU ET DE 6 MANNEQUINS AUX DROITS DE SON COMMERCE N°640

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION «SAINT MAXIMIN ATHLETIC CLUB» SMAC SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU SEMI MARATHON DES VIGNOBLES 2023 N°641

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LE FORUM DES ASSOCIATIONS DU VENDREDI 08 SEPTEMBRE AU SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023 N°642

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR NICOLAS DARBOUSSET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 2 RUE DE LA REPUBLIQUE N°643

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SYLVIE XIBERRAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 5 TRAVERSE GUTENBERG N°644

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VAHE AVEDISSIAN SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE DE LA SOCIETE SUD TRANSLEV PUISSE ACCEDER A L'ALLEE MARCEL PAGNOL, POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE MATERIAUX N°645

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DE LEUR ENTREPRISE PUISSENT ACCEDER A LA RUE MARCEAU, POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIERIE ET APPLICATION D''ENROBES N°646

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR ALAIN MARTIN DE CHAMAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION «SCALEXTRIC CIRCUIT 2000 » ET SON STAND DE CONFISERIE «CANDY LAND» LORS DE LA FËTE DE MARIE MADELEINE N°647

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR ALEXANDRE HUBERT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON STAND DE JEUX «NIKITA» LORS DE LA FËTE DE MARIE MADELEINE N°648

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME DANIELE BONETTO SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION «LA JOIE DES PETITS » ET SON STAND DE JEU D'ADRESSE «PECHE AUX CANARDS» LORS DE LA FËTE DE MARIE MADELEINE N°649

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME LAURE GENISSIA DEBARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON STAND «CHURROS» LORS DE LA FËTE DE MARIE MADELEINE N°650

19/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR CURTIS DEBARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON JEU D'ADRESSE «STAND DE TIR» LORS DE LA FËTE DE MARIE MADELEINE N°651

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE COLAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE AVEC APPLICATION D'ENROBES N°653

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION «NUITS DU PARVIS (HARMONIE DES SAPEURS POMPIERS)» ORGANISEE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MARDI 08 AOUT 2023 N°654

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «CONCERT (ALMERAS MUSIC LIVE)» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU VENDREDI 11 AOUT AU SAMEDI 12 AOUT 2023 N°655

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS SUR LE RESEAU AEP AU CHEMIN DES ECUREUILS N°656

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS SUR LE RESEAU AEP AU 20BIS BOULEVARD REY N°657

21/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION «NUITS DU PARVIS (CIRKA DANSE)» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MARDI 15 AOUT 2023 N°658

21/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «CINE'TOILE (PERMIS DE CONSTRUIRE)» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MERCREDI 16 AOUT 2023 N°659

24/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «CONCERT (ALE BIG BAND DU CNRS DE MARSEILLE)» ORGANISE PAR LA COMMUNE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU VENDREDI 18 AOUT AU SAMEDI 19 AOUT 2023 N°660

20/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME DANIELLE STROCCHIO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 18 RUE DU GENERAL DE GAULLE N°661

21/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE DEMENAG'MOI REPRESENTEE PAR MADAME SYLVIE XIBERRAS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT SUR LA PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY N°662

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR SEBASTIEN MARTEL SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION »TRAMPOLINE » LORS DE LA FËTE DE MARIE MADELEINE N°663

21/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME MANUELA ANTUNES GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « PRESAGE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX PORTANTS VETEMENTS, DEUX MANEQUINS ET D'UN STOP TROTTOIR N°664

24/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE MISE A DISPOSITION DU CITY STADE N°665

18/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SAJIDE LAURA GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « LA P'TITE PAUSE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°666

24/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE VOIERIE POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM AU CHEMIN DU RESTY N°667

24/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT BACHELET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'EVACUATION D'ENCOMBRANTS CONCERNANT UN BATIMENT INSALUBRE A L'HOTEL DIEU, RUE COLBERT N°668

25/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR NORDINE DRIAI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE BETON PAR UN CAMION TOUPIE AU BOULEVARD BONFILS N°669

31/07/2023 ARRET DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE «JEAN MOULIN» DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU MARDI 01 AOUT 2023 AU 06 JUILLET 2024 N°670

24/07/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «BAL DE LA LIBERATION» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU SAMEDI 19 AOUT 2023 AU DIMANCHE 20 AOUT 2023 N°671

31/07/2023 ARETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA CEREMONIE COMMEMORATIVE RELATIVE AU 79EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 19 AOUT 2023 N°672

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS «REGIONAL ET NATIONAL BOULISTE» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU 21 AOUT 2023 AU 23 AOUT 2023 ET DU 25 AOUT AU 27 AOUT 2023 N°673

17/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR TISSIER JEAN-LOUP SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLER SON ATTRACTION «MINI SCOOTER» LORS DE LA FÊTE DE MARIE MADELEINE N°674

25/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PHILIPPE CIVELLO SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU DROIT DU 7 AVENUE DU XVE CORPS POUR LA MISE EN PLACE D'UN FILET DE SECURITE N°675

26/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MARSEILLE ENTREPRENDRE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM A L'IDENTIQUE AU 470 ROUTE DE MAZAUGUES N°676

26/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SYLVIE BOUCHER SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MANIFESTATION « PLACE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION » LE MARDI 10 OCTOBRE 2023 N°677

28/07/223 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEROME PIANELLI RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES VALERIAN AGENCE MEDITERRANEE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE QUARTIER CLOS DE ROQUE N°678

28/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEROME PIANELLI RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES VALERIAN AGENCE MEDITERRANEE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACZE D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE QUARTIER CLOS DE ROQUE N°678

28/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEROME PIANELLI RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES VALERIAN AGENCE MEDITERRANEE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACZE D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE QUARTIER CLOS DE ROQUE N°679

26/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MAC-HABITAT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE POSE DE MENUISERIE AU 202 BOULEVARD REY N°680

27/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME JULIE DUCRON REPRESENTANTE DE LA SOCIETE ENSIO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU 227 ALLEE DES MARRONNIERS N°681

27/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MARSEILLE ENTREPRENDRE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM A L'IDENTIQUE AU 470 ROUTE DE MAZAUGUES N°682

27/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SANDRINE BLANC SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR REALISER UNE FRESQUE AU DROIT DE SON COMMERCE «LES FEERIES DE SANDRINE» N°683

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE DEVOIEEMENT DU RESEAU EU A L'ALLEE DES BRIARDS N°684

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE BATI PRO GEST REPRESENTEE PAR MONSIEUR BENJAMIN PETAROSCIA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE MATERIAUX AVEC UN CAMION GRUE A L'IMPASSE BREMOND ET AVENUE DU XVE CORPS N°685

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE NGE INFRANET REPRESENTEE PAR MADAME MATHILDE ROUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPARATION DE CONDUITES CASSEES AU BOULEVARD JEAN JAURES ET RUE MIRABEAU N°686

02/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU « FEU D'ARTIFICE» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 19 AOUT 2023 N°687

10/08/2023 ARRETE DE LA POLICE MUNICIPALE POUR MISE EN DEMEURE DE FAIRE PROCEDER A UNE EVALUATION COMPORTEMENTALE ET UNE FORMATION CANINE DU CHIEN « BERGER BELGE MALINOIS » APPARTENANT A MADAME RODRIGUEZ N°688

07/08/2023 ARETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS INTITULEES «FESTIVAL DES REGIONS FRANCAISES» ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION L'ALEN IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 26 AOUT 2023 ET LE DIMANCHE 27 AOUT 2023 N°689

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR LEBOURQUE THIBAULT GERANT DE L'ETABLISSEMENT « SUZANNE ET MARCEL » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN TONNEAU AU 13 RUE GENERAL DE GAULLE N°690

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME TRENDAL ANNE GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « LES POPPIES » SOLLICITANT UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE PORTANT DE DE MANNEQUINS N°691

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR BOFFREDO MICHEL GERANT DE L'ETABLISSEMENT « BOFRREDO » SOLLICITANT UNE AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UNE ESTRADE ET D'UN PRESENTOIR DE MONTRES N°692

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE AZUR TRAVAUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REALISATION D'UNE TRANCHEE POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU 210 CHEMIN DE LA CHAPELLE N°693

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME MARIE-RITA SERY SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT A L'AVENUE DU XVE CORPS N°694

01/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT BACHELET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UNE NACELLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'EVACUATION DE GRAVATS CONCERNANT UN BATIMENT INSALUBRE AU 4 RUE DE LA REPUBLIQUE N°695

02/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PHILIPPE BENIGAUD SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 4 PLACE VOLTAIRE N°696

02/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MISE EN SECURITE URGENTE DE L'IMMEUBLE SIS 44 RUE RASPAIL N°697

ARRETE N°698 ANNULE

ARRETE N°699 ANNULE

ARRETE N°700 ANNULE

ARRETE N°701 ANNULE

ARRETE N°702 ANNULE

ARRETE N°703 ANNULE

ARRETE N°704 ANNULE

03/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU COLPORTAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE A SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME N°705

03/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN SECURITE URGENTE DE L'IMMEUBLE SIS 44 RUE RASPAIL N°706

08/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEAN PHILIPPE NUNEZ GERANT DE L'ETABLISSEMENT « LE MALHERBE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE COUVERTE, DE DEUX TERRASSES NON COUVERTES ET UNE CONTRE TERRASSE AU DROIT DE SON ETABLISSEMENT AU 1 RUE GENERAL DE GAULLE N°707

04/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEAN PHILIPPE NUNEZ GERANT DE L'ETABLISSEMENT « COTE JARDIN » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN STOP TROTTOIR AU 3 AVENUE ALBERT 1ER N°708

07/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME FANNY DONNARUMA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT

POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CLIMATISEUR AU 3 RUE DU 11 NOVEMBRE N°709

07/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN SECURITE PROCEDURE URGENTE SUR L'IMMEUBLE SIS 4 RUE DE LA REPUBLIQUE N°710

07/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME BRIGITTE COLY SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 27 BOULEVARD VICTOR HUGO N°711

07/08/2023 ARETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2023 AU SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023 N°712

16/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE L'ANIMATION DEVANT LE COMMERCE « LES FEERIES DE SANDRINE » AU BOULEVARD JEAN JAURES IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023 N°713

08/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME JULIE DUCRON REPRESENTANTE DE LA SOCIETE ENSIO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU 38 CHEMIN DU PETIT RECOURS N°714

08/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR BANLIER JULIEN GERANT DE L'ETABLISSEMENT «COTE SUD CHEZ KARINE ET JULIEN» SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE EXTENSION EXCEPTIONNELLE DE SA TERRASSE ET L'ORGANISATION D'UN CONCERT « GIPSY » AU 50 RUE GENERAL DE GAULLE LE JEUDI 24 AOUT 2023 N°715

ARRETE N°716 ANNULE

10/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE EVENEMENTIEL DE LA COMMUNE DE SAINT MAXIMIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION D'UN APERITIF A L'OCCASION DE LA COMMEMORATION DU 19 AOUT SUR LE PARVIS DE LA BASILIQUE N°717

09/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT DI GIOVANI GERANT DE LA SCI VIA PAGANINI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION D'UN APPARTEMENT SITUE AU 12 RUE GENERAL DE GAULLE N°718

ARRETE N°719 ANNULE

17/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEROME PIANELLI RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES VALERIAN AGENCE MEDITERRANEE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE QUARTIER CLOS DE ROQUE N°720

17/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL OLIVIERI REPRESENTANT L'ASSOCIATION « LA BOULE PROVENCALE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE SA MANIFESTATION « REGIONAL ET NATIONAL BOULISTE» DU 21 AU 23 AOUT 2023 ET DU 25 AU 27 AOUT 2023 N°721

10/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JAUADE EL ARABI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEBARRAS DE GRAVATS AU 161 RUE CARNOT N°722

10/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME FANNY DONNARUMA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN CLIMATISEUR AU 3 RUE DU 11 NOVEMBRE N°723

11/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE BATI PRO GEST REPRESENTEE PAR MONSIEUR BENJAMIN PETAROSCIA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE MATERIAUX AVEC UN CAMION GRUE A L'IMPASSE BREMOND ET AVENUE DU XVE CORPS N°724

11/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PARMENTIER DAVID GERANT DE L'ETABLISSEMENT «LE PIQUE NIQUE» SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX TERRASSES NON COUVERTES AU 9 PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY N°725

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR SOLANA YANN GERANT DE L'ETABLISSEMENT «LE QUILLE» SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE NON COUVERTES AU 1 PLACE MALHERBE N°726

11/08/2023 ARRETE DE DEROGATION TEMPORAIRE DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 20 SEPTEMBRE 2002 CONTRE LE BRUIT POUR L'UTILISATION DES VEHICULES AGRICOLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU 01 SEPTEMBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2023 N°727

16/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS «REGIONAL ET NATIONAL BOULISTE» ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION LA BOULE PROVENCALE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU 21 AOUT 2023 AU 23 AOUT 2023 ET LE 25 AOUT 2023 AU 27 AOUT N°728

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE « LA FETE DES TERRASSES» ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION SAINT MAXIMINOISE COMMERCANTS ARTISANS ASMCA IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023 N°729

29/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DU «SEMI-MARATHON DES VIGNOBLES 2023» ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SAINT MAXIMIN ATHLETIC CLUB SMAC IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 N°730

23/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEROME PIANELLI RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES VALERIAN AGENCE MEDITERRANEE SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE QUARTIER CLOS DE ROQUE N°731

17/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME ALINE NGUYEN PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION SAINT MAXIMINOISE COMMERCANTS ARTISANS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE SON ANIMATION FETE DES TERRASSES LE SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023 N°732

17/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION « L'ALEN » POUR L'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA N°733

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU COLPORTAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE A SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME N°734

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LONSIEUR GUY LESAGE SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DE LA SOCIETE PUISSENT ACCEDER AU PARKING DE L'ECOLE JEAN MOULIN, POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE MODULAIRES N°735

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SAMANTHA COISSIEUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT A L'AVENUE DU MARECHAL FOCH N°736

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SOPHIE BURALLI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 6 RUE DENFERT ROCHEREAU N°737

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PIERRE FERNANDEZ SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNER UN VEHICULE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'EVACUATION D'ENCOMBRANTS AU 12 BOULEVARD BONFILS N°738

18/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE SOLUTIONS 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TIRAGE ET RACCORDEMENT CUIVRE SUR APPUI TELECOM AU 6 CHEMIN DE ROCAILLE, TRAVERSE DE RAYOL, ET CHEMIN DU GRAND RAYOL N°739

04/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PAUL BAUDRY GERANT DE L'ETABLISSEMENT « CHARLIE'S CAFE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX TERRASSES N°740

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE PROVELEC SUD REPRESENTEE PAR MADAME GAELLE SALESSE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIERIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU PARKING DU PRE DE FOIRE N°741

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°742

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT SUR LE RESEAU AEP AU 494 CHEMIN DU RESTY N°743

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE SUPPRESSION BRANCHEMENT SUR LE RESEAU AEP AU 129 ALLEE DES CHENES KERMES N°744

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE ERT TECHNOLOGIES SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE CHAMBRE TELECOM POUR LE RACCORDEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AU 84 CHEMIN DES VERTUS N°745

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PAUL GAUTHEROT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 20 TRAVERSE GUTENBERG N°746

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JULES LECLERCQ SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 34 RUE GAMBETTA N°747

21/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MISE EN SECURITE - PROCEDURE URGENTE SUR L'IMMEUBLE 3 RUE DE LA REPUBLIQUE N°748

23/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEROME PIANELLLI RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE SPIE BATIGNOLLES VALERIAN SOLLICITANT UNE AUTORISATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN POSTE DE RELEVAGE ET D'UN RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE QUARTIER CLOS DE ROQUE N°749

24/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « FETE DES TERRASSES» ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION SAINT MAXIMINOISE COMMERCANTS ARTISANTS « ASMCA » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023 N°750

24/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION « RUGBY SAINT MAXIMINOIS XV» POUR L'ORGANISATION D'UNE TOMBOLA AU BENEFICE DE L'ECOLE JEAN MOULIN N°751

03/05/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE LA VITESSE SERA LIMITEE A 30KM/H SUR L'INTEGRALITE DE LA ZA DU CHEMIN D'AIX N°752

25/08/2023 ARETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE « LA JOURNEE DU PATRIMOINE» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 N°753

25/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES « 40 ANS DE LA MAISON DE L'ENFANCE» ORGANISES PAR L'ASSOCIATION « MAISON DE L'ENFANCE FRANCIS BARRAU » IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMADI 16 SEPTEMBRE 2023 N°754

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE D'UN REGISSEUR SUPPLEANT ET DE MANDATAIRES REGIE DE RECETTES PROLONGEE « ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES N°755

27/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN SECURITE URGENTE AU 15 RUE DE LA FONTAINE N°756

27/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA MISE EN SECURITE URGENTE POUR LA RUE DE LA FONTAINE N°757

27/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QU'EN RAISON DU PERIL IMMINENT ET AVERE RUE DE LA FONTAINE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE LA FONTAINE ET RUE COLBERT A COMPTER DU DIMANCHE 27 AOUT 2023 POUR UNE DUREE INDETERMINEE N°758

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME MARYLINE MARTORANA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 45 BOULEVARD VICTOR HUGO N°759

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SARY OUESLATI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 18 AVENUE ALBERT 1ER N°760

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SARY OUESLATI SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 9 RUE CARNOT N°761

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT « L'ATELIER GEORGES D » 5ème CATEGORIE DE TYPE M AU 15 RUE GENERALE DE GAULLE N°762

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR XAVIER FIOLET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 17 PLACE MALHERBE N°763

28/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE BATI PRO GEST REPRESENTEE PAR MONSIEUR BENJAMIN PETAROSCIA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE MATERIAUX AVEC UN CAMION GRUE A L'IMPASSSE BREMOND ET AVENUE DU XVE CORPS N°764

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES «40 ANS DE LA MAISON DE L'ENFANCE» ORGANISES PAR L'ASSOCIATION «MAISON DE L'ENFANCE FRANCIS BARRAU» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 N°765

01/09/2023 ARRET DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA RENTREE DES CLASSES 2023 IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE A COMPTER DU 05 SEPTEMBRE 2023 JUSQU'AU 20 OCTOBRE 2023 N°766

29/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE MIDITRACAGE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PEINTURE ROUTIERE N°767

29/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR XAVIER FIOLET GERANT DE LA SOCIETE FRANCE DEMENAGEMENT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 715 CHEMIN DES FONTAINES N°768

30/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT AUTORISATION D'ACCES A L'IMMEUBLE CADASTRE AN 344 N°769

30/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME MARIE-CHRISTINE IACCARINO RESPONSABLE DU SERVICE PATRIMOINE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 AU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ORGANISATION DE SON ANIMATION «JOURNEE DU PATRIMOINE» N°769bis

30/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CECILE COLAS REPRESENTANTE DE L'ASSOCIATION «MAISON DE L'ENFANCE FRANCIS BARRAU» SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ORGANISATION DE SON ANIMATION «40 ANS DE LA MAISON DE L'ENFANCE» N°770

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CLAUDINE GUYOT SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES DE L'ENTREPRISE BERGON SAS PUISSENT ACCEDER AU CHEMIN DES FONTAINES, POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE BOIS N°771

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR CHRISTOPHE DELPUECH DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION «LA RESSOURCERIE LA COURTOISE» SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 45 BOULEVARD VICTOR HUGO N°772

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR CHRISTIAN ROUX GERANT DE LA SARL LJC SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION VOIRIE ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE AU 45 BOULEVARD JEAN JAURES N°773

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR CHRISTIAN ROUX GERANT DE LA SARL LJC SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION VOIRIE ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE MATERIAUX AVEC UN CAMION GRUE AU DROIT DU 17 BOULEVARD JEAN JAURES N°774

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR CHRISTIAN ROUX GERANT DE LA SARL LJC SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE CAMION GRUE PUISSE ACCEDER AU 17 BOULEVARD JEAN JAURES N°775

31/08/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME JULIE DUCRON REPRESENTANTE DE LA SOCIETE ENSIO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU CHEMIN AURELIEN N°776

14/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SERVICE SPORTS VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATIONS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 AU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ORGANISATION D'UN REPAS A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'ACCUEIL DU MONDIAL AMATEUR DE RUGBY SUR LE PARVIS II D'ANJOU N°777

04/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT CESSATION DE FONCTION DE REGISSEUR MANDATAIRE DE LA REGIE DE RECETTES « OCCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC » DE MONSIEUR JORDAN MACCIO N°778

01/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION DU CHANGEMENT D'USAGE D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE DE MONSIEUR PHILIPPE RIALLAND N°779

01/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL OLIVIER GERANT DE LA SOCIETE TLM 2008 SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES PUISSENT ACCEDER AU 453 CHEMIN DE REBUBEOU POUR LA LIVRAISON D'UNE FOSSE SEPTIQUE N°780

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MISE EN SECURITE - PROCEDURE ORDINAIRE - SUR L'IMMEUBLE SIS 44 RUE RASPAIL N°781

04/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MAINLEVEE PARTIELLE SUR L'ARRETE N°757/2023 DE MISE EN SECURITE URGENTE DE L'IMMEUBLE SIS RUE DE LA FONTAINE N°782

04/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SICAMOIS SOPHIE GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « LE BISTOT » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONTRE TERRASSE NON COUVERTE N°783

04/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME GALLAGHER VIRGINIE GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « LA BOUTIQUE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE DE 4 MANNEQUINS N°784

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DES « JOURNEES DU PATRIMOINE» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 AU DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023 N°785

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QU'EN RAISON DU PERIL IMMINENT ET AVERE RUE DE LA FONTAINE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE LA FONTAINE A COMPTER DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023 POUR UNE DUREE INDETERMINEE N°786

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION « SAINT MAXIMIN ATHLETIC CLUB » SMAC SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DU SEMI MARATHON DES VIGNOBLES 2022 LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE N°787

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR CHOUVELLON SEBASTIEN SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE DE LA SOCIETE LEROY MERLIN PUISSE ACCEDER AU LOTISSEMENT LA MONTAGNETTE POUR UNE LIVRAISON DE MATERIAUX N°788

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME EVELYNE TOUPIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 8 BIS RUE DU 4 SEPTEMBRE N°789

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PHILIPP COX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 715 CHEMIN DES FONTAINES LOTISSEMENT L'AURELIA N°790

05/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR AURELIEN MORIN SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR QUE LE VEHICULE DE LA SOCIETE ALTITUDE 460 PUISSE ACCEDER AU 20 RUE DE L'AGRICULTURE POUR UNE LIVRAISON DE BOIS N°791

05/09/2023 ARRETE DE LA POLICE MUNICIPALE POUR MISE EN DEMEURE DE FAIRE PROCEDER A UNE EVALUATION COMPORTEMENTALE ET UNE FORMATION EDUCATION CANINE DU CHIEN « CROISE BRAQUE » APPARTENANT A MONSIEUR BELTRAN LAURENT N°792

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « DIFFUSION DU MATCH DE RUGBY» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 PLACE JEAN SALUSSE N°793

06/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME HELENE CORTEZ PRESIDENTE DU CLUB DE YOGA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES N°794

09/09/2023 ARRETE DE LA POLICE MUNICIPALE PORTANT SUR LA CONDUITE EN URGENCE A TITRE PROVISOIRE DANS UN CENTRE HOSPITALIER SUITE A L'AGITATION ANORMALE ET CAUSE DE TROUBLES A L'ORDRE PUBLIC DE MADAME LUBIN FLORENCE N°794BIS

06/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME RAMOS EMILIE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 45 BOULEVARD VICTOR HUGO N°795

06/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VELGE GERARD SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE DE LA SOCIETE PUISSE ACCEDER AU CHEMIN DU PLATEAU POUR UNE LIVRAISON DE CAILLOUX N°796

06/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CELINE SILLY SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 5 PLACE DE LA VICTOIRE ET BOULEVARD BONFILS N°797

06/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR INGHILLERI VINCENT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 21 IMPASSE DES AIRES N°798

06/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME HELENE CORTEZ PRESIDENTE DU CLUB DE YOGA SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LES VEHICULES PUISSSENT ACCEDER AU BOULEVARD REY POUR EFFECTUER UNE LIVRAISON DE SIX CONSTRUCTIONS MODULAIRES N°799

07/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT «ECOLE PROVISOIRE JEAN MOULIN» 4ème CATEGORIE DE TYPE R A LA RUE DES ECOLES N°800

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT «PARC DES SPORTS EMILE OLIVIER » 2ème CATEGORIE DE TYPE X-PA-L-W AU CLOS DE ROQUES N°801

07/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR LATTUGONI PRESIDENT SALARIE DE LA SAS COGEXBAT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE AVEC NACELLE AU 3 BOULEVARD JEAN JAURES N°802

07/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MAINLEVEE SUR L'ARRETE N°757/2023 DE MISE EN SECURITE URGENTE DE L'IMMEUBLE RUE DE LA FONTAINE N°803

08/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR INGHILLERI VINCENT SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 21 IMPASSE DES AIRES N°804

08/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIERIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM AU CHEMIN DES RABASSIERES N°805

08/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SARL SET MECALIGNE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPRISE DU TROTTOIR EN BETON DESACTIVE RUE VAUCANSON N°806

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE NGE INFRANET REPRESENTEE PAR MADAME MATHILDE ROUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REPARATION DE CONDUITES CASSEES AVEC TRANCHEES PLACE MALHERBE N°807

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE-MATHILDE MOËNARD DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES N°808

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT MISE EN SECURITE - NOUVELLES MESURES SUR LA PROCEDURE URGENTE DE L'IMMEUBLE 3 RUE DE LA REPUBLIQUE N°809

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUCCI JULIEN SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU 21 RUE DE STRASBOURG POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE COUVERTURE N°810

12/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR BISACCIA JEROME GERANT DE L'ETABLISSEMENT « BACCHUS L'EPICURIEN » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE AU 20 AVENUE ALBERT 1ER N°811

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR BOYAVAL NOËL GERANT DE L'ETABLISSEMENT « PASSO DOBLE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN STOP TROTTOIR AU 8 RUE GENERAL DE GAULLE N°812

ARRETE N°813 ANNULE

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR DOGHMANI ABDELBASSET GERANT DE L'ETABLISSEMENT « SPARESTO » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UN STOP TROTTOIR AU 17 RUE GENERAL DE GAULLE N°814

21/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME LAUROT FIONA GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « PASTA LUCAS » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE AU 9 BOULEVARD JEAN JAURES N°815

ARRETE N°816 ANNULE

11/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR OUHAMI AMIN GERANT DE L'ETABLISSEMENT « EAT TACOS » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE ET CONTRE TERRASSE AU 7 PLACE MALHERBE N°817

12/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « PRESENTATION DE LA SAISON CULTURELLE» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 RUE MIRABEAU N°818

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA « COLLECTE DE FONDS (VENTE AU DEBALLAGE) ORGANISEE PAR LE SECOURS POPULAIRE IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENT DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 AU 2 RUE DE LA REVOLUTION N°819

12/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME NATHALIE MALARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PRESENTATION DE LA SAISON CULTURELLE LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE AU PARVIS DE LA CROISEE DES ARTS N°820

12/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME JULIE DUCRON REPRESENTANTE DE LA SOCIETE ENSIO SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT ET BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU CHEMIN DU RESTY N°821

ARRETE N°822 ANNULE

12/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CELINE SILLY SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT ALTERNATIVEMENT RUE CARNOT ET RUE DES POILUS POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT N°823

13/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR FABRICE GILBERT PRESIDENT DU RUGBY SAINT MAXIMIN XV SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA CEREMONIE D'ACCUEIL DU MONDIAL AMATEUR DE RUGBY LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 N°824

14/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR PUCCINELLI REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE VACOTRA SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE RESEAU ROUTE DE NICE N°825

14/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE PROVELEC SUD REPRESENTEE PAR MADAME GAELLE SALESSE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX D'INSTALLATION ET RACCORDEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU PARKING DU PRE DE FOIRE N°826

14/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE LA SOCIETE MARSEILLE ENTREPRENDRE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT A L'IDENTIQUE D'UN POTEAU AVEC NACELLE AU 1555 CHEMIN DE L'AUVIERE N°827

14/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DU SECOURS POPULAIRE EN PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE LA COMMUNE SOLLICITANTNT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARVIS DE LA BASILIQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE COLLECTE DE FONDS AU BENEFICE DES SINISTRES DU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU AU MAROC N°828

26/07/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME SYLVIE BOUCHER RESPONSABLE EQUIPE POLE EMPLOI SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LA PLACE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION» A L'ALLEE CENTRALE PLACE MALHERBE N°829

14/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT BACHELET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN CAMION BENNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'EVACUATION DE GRAVATS A L'ANGLE DE LA RUE DE LA FONTAINE ET RUE DU 14 JUILLET N°830

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT BACHELET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN CAMION BENNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'EVACUATION DE GRAVATS A L'ANGLE DE LA RUE DE LA FONTAINE ET RUE DU 14 JUILLET N°830

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR FRANCK CAREGHI SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU 202 BOULEVARD REY AVEC STATIONNEMENT D'UN CAMION BENNE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE N°831

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CELINE PARAPONIARIS SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 3 PLACE MALHERBE ET 109 AVENUE MARECHAL FOCH N°832

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE JCM CONSTRUCTIONS SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU 165 BOULEVARD SAINT JEAN POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE FACADES N°833

15/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE MARSEILLE ENTREPRENDRE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT A L'IDENTIQUE D'UN POTEAU FT AU 105 CHEMIN DU CHEVALIER N°834

18/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION « SECOURS POPULAIRE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU 2 PLACE DE LA REVOLUTION POUR EXPOSER ET VENDRE LEURS ARTICLES AFIN DE COLLECTER DES FONDS POUR LE TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC N°835

18/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR FABRICE GILBERT PRESIDENT DU RUGBY SAINT MAXIMIN XV SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU

DOMAINE PUBLIC DU COMPLEXE SPORTIF EMILE OLIVIER DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 AU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU MONDIAL DE RUGBY AMATEUR ET L'UTILISATION EXCLUSIVE DES VESTIAIRES ET DES TERRAINS ALOUES AU RUGBY DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 AU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ORGANISATION DES REPAS DES JOUEURS N°836

18/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR FABRICE GILBERT SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU STADE CHAVIGNOT POUR L'ORGANISATION DE LA CEREMONIE DE CLOTURE A L'OCCASION DU MONDIAL AMATEUR DE RUGBY LE MARDI 26 SEPTEMBRE N°837

18/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE AUTOUR DE LA PIERRE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE POSE ET REPOSE DE TROIS CAVEAUX AVEC UN CAMION GRUE A L'AVENUE DU PERE LAGRANGE N°838

19/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE LES PORTIONS DE VOIE SITUEES CHEMIN DE FONTROUVADE ET CHEMIN DE LA FORET SERONT EN ZONE 30KM/H N°839

26/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ASSOCIATION DEF'AMESOLIDAIRES SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PLACE MALHERBE POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « OCTOBRE ROSE » LE DIMANCHE 8 OCTOBRE N°840

20/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR VINCENT BACHELET SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN CAMION NACELLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT DE GENOISE QUI RISQUE DE S'EFFONDRER AU 6 RUE DE LA REPUBLIQUE N°841

20/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR GILLES TOURNILLON GERANT DE LA SARL ATELIER TOURNILLON SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEUX VEHICULES PLACE DE L'HOTEL DE VILLE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX A L'INTERIEUR DE LA BASILIQUE N°842

20/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME COSTANZO EMILIE SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT AU 45 BOULEVARD VICTOR HUGO N°843

20/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR JEAN LUC REYNAUD GERANT DE L'ENTREPRISE « AUTOUR DE LA PIERRE » SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE POSE DE DIX CAVEAUX AVEC UN

CAMION GRUE A L'AVENUE DU PERE LAGRANGE LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023 N°844

21/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR ALI TELLI GERANT DE L'ETABLISSEMENT « LE CARILLON » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU 5 RUE DE LA REPUBLIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°845

22/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME BAYARTSETSEG BATAA GERANTE DE L'ETABLISSEMENT « ANIR SUSHI » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU 41 RUE GENERAL DE GAULLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN STOP TROTTOIR N°846

22/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIERIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN POTEAU TELECOM AU CHEMIN DU MOULIN N°847

22/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SOLUTION 30 SUD EST SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIERIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE CREATION DE TRANCHEE ET POSE DE FOURREAUX AU 142 CHEMIN DES RABASSIERES N°848

25/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE STAX ENERGIE SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'INSTALLER UN ECHAFAUDAGE DE PIEDS AU 26 RUE COLBERT POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE N°849

26/09/2023 ARRETE DU MAIRE INDIQUANT QUE POUR LE BON DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION « ENVOL DES LETTRES» IL EST NECESSAIRE DE REGLEMENTER LE STATIONNEMENTET LA CIRCULATION DES VEHICULES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE LE DIMANCHE 01 OCTOBRE 2023 RUE MIRABEAU N°850

04/10/2023 ARRETE DE LA POLICE MUNICIPALE POUR MISE EN DEMEURE DE FAIRE PROCEDER A UNE EVALUATION COMPORTEMENTALE ET UNE FORMATION EDUCATION CANINE DU CHIEN « DE COULEUR MARRON » APPARTENANT A MONSIEUR JACQUEMIN N°851

26/09/2023 ARRETE DU MAIRE DESIGNANT DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL N°852

26/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR LAZIZ KADRI SOLLICITANT UNE DEROGATION DE TONNAGE POUR QUE LE VEHICULE PUISSE ACCEDER AU 92 CHEMIN DU PLATEAU POUR EFFECTUER DES LIVRAISONS DE MATERIAUX N°853

26/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME NATHALIE MALARD SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUR LE PARVIS DE LA CROISEE DES ARTS POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « ENVOL DES LETTRES » LE DIMANCHE 01 OCTOBRE N°854

12/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR GEORGES DEUVLETIAN GERANT DE L'ETABLISSEMENT « GEORGES D » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SIS 12 RUE GENERAL DE GAULLE POUR L'INAUGURATION DE SON COMMERCE N°855

27/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SOLUTION 30 SUD REPRESENTE PAR MONSIEUR HAMED CHAIB SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAU TELECOM A L'ALLEE CHARLES TRENET N°856

27/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SOLUTION 30 SUD REPRESENTE PAR MONSIEUR HAMED CHAIB SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAU TELECOM A L'IMPASSE DES RABASSIERES N°857

27/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME CELINE HERVEUX SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE CIRCULATION POUR EFFECTUER UN DEMENAGEMENT ET STATIONNER UN CAMION AU 94 RUE BAUDIN N°858

28/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MADAME LAURENCE GOERENS GERANTE DE L'ETABLISSEMENT LA VOIX DES ANGES » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SIS 45 RUE GENERAL DE GAULLE POUR L'INSTALLATION DE TROIS PORTES CARTES ET D'UN PORTE BIJOUX N°859

28/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR GEORGES DEUVLETIAN GERANT DE L'ETABLISSEMENT « GEORGES D » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SIS 12 RUE GENERAL DE GAULLE POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX POTS DE FLEURS N°860

28/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE MONSIEUR STAPHANE VAQUER GERANT DE L'ETABLISSEMENT « LA ROSE D'OR » SOLLICITANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SIS 51 RUE GENERAL DE GAULLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE TERRASSE N°861

28/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIERIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT EU A L'ALLEE DES MARRONNIERS N°862

29/09/2023 ARRETE DU MAIRE PORTANT SUR LA DEMANDE DE L'ENTREPRISE SUD TP2 SOLLICITANT UNE AUTORISATION DE VOIERIE ET DE CIRCULATION POUR REALISER DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT AEP AU 224 CHEMIN DES BARTAVELLES N°863

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin
la-Sainte-Baume

DÉCISIONS DU MAIRE
3EME TRIMESTRE 2023

N°	Service	Objet	Date
121	Comptabilité	La Commune décide de signer un contrat de prêt pour le financement des investissements de 2023 car il convient de réaliser auprès du Crédit Agricole un contrat de prêt relais pour un montant total de 1 100 000 € et une durée du contrat de 2 ans. Les caractéristiques principales du contrat de prêt relais sont les suivantes : **Montant :** 1 100 000,00 euros **Durée :** 24 mois **Différé :** 21 mois **Périodicité des échéances :** trimestrielles **Taux : fixe 4,4100 %** **Frais de dossier :** 0,15 % soit 1 650 € **Date de valeur de la réalisation :** en une fois avant le 11 août 2023 **Profil :** échéance constante intérêts perçus terme échu proportionnel **Typologie Gissler :** 1A	04.07.2023
122	EJC	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition d'un véhicule (minibus) à titre gratuit du service EJC avec l'association « Centre Social et Culturel Martin Bidouré » représentée par sa Directrice Madame Erica LEFEBVRE. L'utilisation du véhicule se fera les 7 et 8 juillet au profit des activités du Centre Social et Culturel.	04.07.2023
123	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit du local du rez-de-chaussée de l'Espace Mermoz (maison du combattant) + une remise + deux places de parking uniquement (sous réserve d'obtenir les plaques d'immatriculation) avec le Comité de Coordination des Anciens Combattants et victimes de Guerres représenté par son Président Monsieur Marc AUBERT.	12.07.2023
124	SVA	La Commune décide de signer un avenant à ladite convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit du local (rez-de-chaussée) de l'espace Mermoz avec l'association « Secours Populaire – Antenne de Saint-Maximin » représentée par sa responsable Madame Marie-France SEMPERLOTTI.	12.07.2023

125	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit de la piscine municipale avec l'UIISC7 représentée par son Chef de Corps Colonel Philippe BERTRAN DE BALANDA.	12.07.2023
126	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit du bureau 3 de l'Espace Mermoz avec la Ligue Varoise de Prévention représentée par son président Monsieur Bernard SALES.	12.07.2023
127	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre onéreux de la piscine municipale avec la Section Plongée du Val d'Issole représentée par son Président Monsieur CHATAIGNER.	12.07.2023
128	ODP	La Commune décide de fixer les tarifs d'occupation du domaine public pour les commerçants non sédentaires souhaitant disposer d'un emplacement pour l'installation d'un Food Truck sur le domaine public : - Avec fourniture d'électricité : 40 euros TTC par jour - Sans fourniture d'électricité : 30 euros TTC par jour	12.07.2023
129	DGS	La Commune décide de signer une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un logement à usage d'habitation sis 4 rue Kléber – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, à Madame Elodie MAZERBA. Le montant de la redevance mensuelle, toutes charges incluses, est fixé à 300 €. Cette attribution prend effet le 5 juin 2023 et se termine le 7 août 2023.	12.07.2023
130	Culture	La Commune décide de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de « la Croisée des Arts » avec l'artiste Alain ROBIER. L'exposition s'effectue pour la période du 17 juillet au 03 août 2023.	12.07.2023
131	Grands projets	La Commune décide de solliciter auprès du Département le plan de financement prévisionnel pour les travaux de réfection d'un tronçon du chemin de Régalette qui s'établit comme suit : Conseil Départemental du Var : 135 340,00 € HT Autofinancement : 33 837,56 € HT TOTAL : 169 177,56 € HT	12.07.2023
132	Marchés publics	La Commune décide de confier au bureau d'étude, ENERGIS ENGINEERING demeurant 61 avenue R. Schuman, 13 001 MARSEILLE, le marché n°2023PIIC04, relatif à la Mission de Maitrise d'Œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique à l'école Paul Barles, ce pour un montant provisoire de 17 580,80 € HT (mission de base) et 1 500,00 € HT (missions complémentaires).	18.07.2023
133	SVA	La Commune décide de signer un avenant à ladite convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit des écoles Jean Moulin et Paul Verlaine avec le « Centre Social et Culturel Martin Bidouré » représenté par sa Directrice Madame Erica LEFEBVRE.	18.07.2023
134	DGS	La Commune décide de signer un contrat relatif à la maintenance préventive et curative avec matériovigilance des défibrillateurs de plusieurs bâtiments communaux avec la société PREVIMED S.A.R.L., domiciliée 92B Chemin des Émeries – 13580 La Fare les Oliviers. La redevance annuelle est fixée à 2.062,26 €.	19.07.2023

135	Grands Projets	La Commune décide de solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du FNADT 2023 une aide financière pour les travaux de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu en Université Culturelle du Temps Libre, d'un montant de 165 000 € HT.	24.07.2023
136	Achats	La Commune décide de signer une convention/plan de services relatif à la fourniture et mise en œuvre d'autocommutateurs privés de téléphonie de marque Alcatel avec le Syndicat Mixte d'Ingenierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), domicilié Business Pôle 2 – 1047 route des Dolines – CS 70257 – 06905 SOPHIA-ANTIPOLIS Cédex. Le montant de l'audit est fixé à 200,00 € TTC pour ½ journée.	24.07.2023
137	SVA	La Commune décide de signer un deuxième avenant à ladite convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit des écoles Jean MOULIN et Paul VERLAINE avec le « Centre Social et Culturel Martin Bidouré » représenté par son Directeur Monsieur Patrick CATALA-COTTINI. L'utilisation des classes 14 et 15 de l'école Jean MOULIN L'utilisation de l'école Paul VERLAINE reste inchangée	28.07.2023
138	SVA	La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit des écoles Grand Pin et Jean Jaurès avec l'association « Centre Social et Culturel Martin Bidouré » représentée par son Président Monsieur Patrick CATALA-COTTINI pour la période du 27 juillet au 25 août 2023.	28.07.2023
139	Grands Projets	La Commune décide de solliciter auprès du Département du Var une aide financière en vue de lancer les études pour l'extension du réfectoire de l'école élémentaire Paul Barles, d'un montant de 31 766,27€ HT au titre de l'année 2023.	28.07.2023
140	DGS	La Commune décide de réaliser les travaux d'urgence liés à l'installation provisoire de 10 classes du groupe scolaire Jean Moulin, sur le parking de l'école Jean Jaurès et, dans cadre, de confier à : • La société ALGECO- Agence MARSEILLE- 39 Boulevard de l'Europe- CS 3002- ZI des Estroublans- 13742 VITROLLES CEDEX-, la location et l'installation de modules tout équipés, pour un montant de 200 205,05 € HT (246 246, 06 € TTC)- • La société SATR- 188 Avenue des Alumines- BP 20024- ZI Avon- 13541 GARDANNE CEDEX, la réalisation d'un bicouche sur le parking de l'école Jean Jaurès, pour permettre l'installation des modules, pour un montant de 28 300 € HT (33 960 € TTC) • La réalisation de tranchées (réseaux secs et humides, avec chambres de tirage) pour les différents raccordements des modules, à la société SPIE BATIGNOLES VALERIAN-Région Sud Est- 708 Route de Caderousse- 84 350 COURTHEZON- pour un montant de 8 922 € HT (10 706,40 € TTC) • La fourniture de matériel électrique destiné au raccordement des modules, à la société YESS ELECTRIQUE- Parc d'Activités du Chemin d'Aix- 83470 SAINT MAXIMIN LA	01.08.2023

		SAINTE BAUME- pour un montant de 9 207,95 € HT (11 049,54 € TTC) • La fourniture et la pose de clôtures et d'un portail destinés à sécuriser le lieu d'implantation des locaux scolaires provisoires, à la société ESPACS- 1180 bis Chemin du Quintin- 13300 SALON DE PROVENCE- pour un montant de 6 440 € HT (TVA 0%)	
141	DGS	La Commune décide de signer une convention d'occupation précaire de location d'un garage avec Madame Joëlle GUISIANO, pour un garage avec ouverture motorisée portant le n°7 situé à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83470) – lieudit Réal Vieux. Le montant de la redevance mensuelle est de 110 €. Cette attribution prend effet le 2 août 2023 et se terminera le 1er août 2024 ou sera renouvelée par tacite reconduction.	03.08.2023
142	DGS	La Commune décide de signer une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un logement à usage d'habitation sus 4 rue Kléber – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, à Madame Elodie MAZERBA. Le montant de la redevance mensuelle, toutes charges incluses, est de 300 €. Cette attribution prend effet le 8 août 2023 et se termine le 7 septembre 2023.	03.08.2023
143	DGS	La Commune décide de passer un avenant aux travaux confiées à la société ALGECO - Agence MARSEILLE- 39 Boulevard de l'Europe- CS 3002- ZI des Estroublans- 13742 VITROLLES CEDEX-, pour : - Coffret-goulotte cheminement + mise à la terre - Alimentation électrique courant fort : 11 Alimentation électrique dont 1 sanitaires -3G6 - 1ère cellule bungalow -Passage sur rehausse + filins Fourniture et pose 4 zones rehausse pour courant fort et faible-Forfait prestation électrique CFORT- Alimentation électrique -3G6 -pontage cellule bungalow - Courant faible : fourniture et pose goulotte technique 2 Compartiments 130x54 -20 lien rj45 CAT 6A-Câblage - Cheminements : pose cheminement sous gaine verte 50 mm+ goulotte cheminement -Forfait fourniture et main-d'œuvre - fourniture + pose goulotte cheminement 40X40 - Coffret de brassage : Fourniture et pose Coffret de brassage 7U y compris- mise à la terre cablette 6²baie- Réalisation ligne électrique spécialisée 3G 1.5 - Recette : RECETTE 20 RJ 45 + DOSSIER - Réception électrique : réception électrique t jaune par organisme agrée pour un montant de 25 008,09 € HT (30 009, 70 € TTC)-	09.08.2023
144	Police Municipale	La Commune décide de solliciter auprès de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (Service aménagement et politique territoriale) une subvention d'un montant de 5 385,50 € H.T. au titre de l'appel à projet du Dispositif mis en place suite aux violences urbaines et le dispositif d'aide aux communes « Région SUD, la Région sûre ».	09.08.2023

<table>
<tr><td>145</td><td>DGS</td><td>La Commune décide de passer un avenant aux travaux confiées à la société ALGECO - Agence MARSEILLE- 39 Boulevard de l'Europe - CS 3002- ZI des Estroublans - 13742 VITROLLES CEDEX-, pour la fourniture et pose de rampes PMR pour un montant de 29 065 € HT (34 878 € TTC)</td><td>10.08.2023</td></tr>
<tr><td>146</td><td>DGS</td><td>La Commune décide, à compter du 1er septembre 2023, d'instituer une régie de recettes prolongée « activités scolaires et périscolaires », auprès du service Education Jeunesse Citoyenneté, et qui regroupe les produits suivants :
- Accueil périscolaire matin et soir,
- Cantine,
- Activités extrascolaires</td><td>22.08.2023</td></tr>
<tr><td>147</td><td>Patrimoine</td><td>La Commune décide de signer une convention relative au dépôt de Biens archéologiques mobiliers de l'État à la Maison d'Histoire et du Patrimoine de Saint-Maximin la-Sainte-Baume avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.</td><td>24.08.2023</td></tr>
<tr><td>148</td><td>SVA</td><td>La Commune décide de signer une convention relative à la mise à disposition de locaux à titre gratuit pour un local place Jean Mermoz (ancienne Mission Locale) avec l'association « Club de Yoga Saint-Maximin » représentée par sa présidente Madame Hélène CORTEZ. L'utilisation des locaux se fera du lundi 18 septembre à 8 heures au dimanche 8 octobre 2023 à 22 heures.</td><td>24.08.2023</td></tr>
<tr><td>149</td><td>Grands Projets</td><td>La Commune décide de solliciter auprès du Département du Var, dans le cadre du fonds des initiatives communales, une aide financière en vue des travaux de rénovation énergétique de l'école Paul Barles, d'un montant de 54 024,33 € au titre de l'année 2023.</td><td>24.08.2023</td></tr>
<tr><td>150</td><td>Culture</td><td>La Commune décide d'ajouter de nouveaux tarifs à la régie « Culture et Patrimoine » tels que définis dans le tableau ci-dessous pour la saison culturelle de la Croisée des Arts 2023/2024 :
<table>
<tr><th>CATEGORIES</th><th colspan="2">TARIFS</th></tr>
<tr><td rowspan="7">Spectacles en partenariats/coproductions</td><td><u>Tarif plein</u></td><td><u>Tarif réduit</u></td></tr>
<tr><td>25,00 €</td><td>18,00 € pour les moins de 18 ans</td></tr>
<tr><td>22,00 €</td><td>12,00 € pour les moins de 18 ans</td></tr>
<tr><td>20,00 €</td><td>15,00 € pour les moins de 18 ans</td></tr>
<tr><td>18,00 €</td><td>8,00 € pour les moins de 18 ans</td></tr>
<tr><td>16,00 €</td><td>10,00 €
Gratuit pour les moins de 12 ans</td></tr>
<tr><td>15,00 €</td><td>12,00 € Groupe + 10 personnes</td></tr>
</table></td><td>04.09.2023</td></tr>
</table>

			5,00 €	/
		Théâtre / Musique	25,00 € 20,00 € 12,00 €	
		Festival de danse « En Mai, danse comme il te plaît »	12,00 €	
		Les classiques du dimanche	12,00 €	
		Tarifs solidaires Sur présentation d'un justificatif Pour les plus de 65 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, groupe de 10 personnes	• Spectacle à 25,00 € : 18,00 € • Spectacle à 20,00 € : 13,00 € • Spectacle à 12,00 € : 8,00 €	
		Tarifs jeunes A partir de 10 ans et jusqu'à 18 ans Pour tous les spectacles (sauf partenariat et coproduction)	8,00 €	
		Tarif enfants Enfant de moins de 10 ans	Gratuit	
		Pass théâtre Pour les 4 dates (« La maitresse en maillot de bain » / « Double jeu de l'amour et du hasard » / « Piezz'e core » / « AntigonA »)	55,00 €	
		Pass festival de danse Pour les 5 dates (« Carte blanche à l'école Nationale de danse de Marseille » / « Cafedanse » / « Soirée 4 étoiles Jean Charles Gil » / « Express Yourself » / « Josette Baïz-Cie Grenade »)	48,00 €	
		Achat de billets via le WEB	1,00 € de commission	

<table>
<tr><td>151</td><td>DGS</td><td>La Commune décide modifier l'acte constitutif de la régie de recettes Occupation du Domaine Public</td><td>04.09.2023</td></tr>
<tr><td>152</td><td>Pôle Famille</td><td>La Commune décide de signer des contrats de prestations de service avec chaque intervenant sur le temps périscolaire tels que cités ci-dessous :
<table>
<tr><th>Prestataires</th><th>Dates d'interventions</th><th>Compensations</th></tr>
<tr><td>- Lire et Faire Lire</td><td>du 11/09/23 au 05/07/2024</td><td>Pas de compensation financière</td></tr>
<tr><td>- M. Hervé RANCIEN</td><td>du 11/09 au 22/12/2023</td><td>1 560,00€</td></tr>
<tr><td>- Saga Théâtre</td><td>du 11/09 au 22/12/2023</td><td>2 340,00€</td></tr>
<tr><td>- Mme Alix MARTIN</td><td>du 11/09 au 22/12/2023</td><td>2 340,00€</td></tr>
<tr><td>- A Fleur de Peau</td><td>du 11/09 au 22/12/2023</td><td>780,00 €</td></tr>
<tr><td>- Coach Nath Basket</td><td>du 11/09 au 22/12/2023</td><td>2 340,00€</td></tr>
<tr><td>- RSM XV</td><td>du 11/09 au 22/12/2023</td><td>1 560,00€</td></tr>
</table></td><td>05.09.2023</td></tr>
<tr><td>153</td><td>Pôle Famille</td><td>La Commune décide de signer des contrats de prestation de service avec chaque intervenant sur le temps périscolaire tels que cités ci-dessous :
<table>
<tr><th>Prestataires</th><th>Dates d'interventions</th><th>Compensations</th></tr>
<tr><td>Olympique Saint Maximinois (OSM)</td><td>Du 11/09/23 au 22/12/23</td><td>1 560,00 €</td></tr>
<tr><td>SPORT ADDICT</td><td>Du 11/09/23 au 22/12/23</td><td>1 248,00 €</td></tr>
</table></td><td>07.09.2023</td></tr>
<tr><td>154</td><td>Pôle Famille</td><td>La Commune décide de signer une convention avec l'association « La Ferme de Mia » qui a pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles la Commune donne à l'association, à titre gratuit, des denrées alimentaires ne pouvant plus être servies aux rationnaires des cantines. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.</td><td>07.09.2023</td></tr>
<tr><td>155</td><td>Médiathèque</td><td>La Commune décide de signer un contrat de prestation de service avec l'association « Théâtre du Bout de l'Île », pour la création et l'installation d'une scénographie sur le thème « Ecrivains-voyageurs/Voyageurs-écrivains » pour le salon littéraire « l'Envol des Lettres » du dimanche 1er octobre 2023. Ce contrat prend effet dès sa signature, soit du 22 août au 2 octobre 2023, pour un montant de 200,00 € TTC.</td><td>08.09.2023</td></tr>
<tr><td>156</td><td>Grands Projets</td><td>La Commune décide de solliciter auprès du Département du Var, dans le cadre du fonds des initiatives communales, une aide financière en vue des travaux de rénovation énergétique de l'école Paul Barles, d'un montant de 108 048,67 € au titre de l'année 2023 (modification de la décision 149).</td><td>14.09.2023</td></tr>
<tr><td>157</td><td>Culture</td><td>La Commune décide de signer une convention de mise à disposition du hall d'exposition de « la Croisée des Arts » avec l'association Santo Madaleno représentée par son président Monsieur Benjamin TOURPE. L'exposition s'effectue pour la période du 14 au 28 septembre 2023.</td><td>14.09.2023</td></tr>
</table>

158	Pôle Famille	La Commune décide de signer un contrat définissant les modalités relatives à la maintenance de ces équipements représentée par la société INITIATECH domiciliée 111 Ancienne Route d'Esparron 83 470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, dans les diverses écoles : • Ecole Jean Moulin • Ecole Jean Jaurès • Ecole Victor Hugo • Ecole élémentaire Paul Barles Le contrat est conclu à compter du 1er septembre 2023 pour un montant de 990 € HT par an.	14.09.2023
159	Pôle Famille	La Commune décide de signer une convention de partenariat renforcé avec la Ligue Varoise de Prévention, représentée par Madame Sandrine FIRPO, Directrice, permettant aux éducateurs de la LVP d'intervenir sur les temps méridiens dans les écoles publiques élémentaires de la commune. La convention est conclue à titre gratuit sur la période du 26 septembre 2023 au 21 juin 2024.	15.09.2023
160	DGS	La Commune décide de signer une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un logement à usage d'habitation sis 7 place Jean Mermoz – 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, à Madame Martine MARMAIN. Le montant de la redevance mensuelle, toutes charges incluses, est de 316,88 €. Cette attribution prendra effet le 1er octobre 2023 et se terminera le 30 septembre 2024.	15.09.2023
161	Grands Projets	La Commune décide de solliciter auprès du Département du Var, dans le cadre du fonds des initiatives communales, une aide financière en vue des travaux de rénovation énergétique de l'école Paul Barles, d'un montant de 32 963,00 € au titre de l'année 2023.	19.09.2023
162	Grands Projets	La Commune décide de solliciter auprès du Département du Var, une aide financière en vue des travaux de rénovation énergétique de l'école Paul Barles, d'un montant de 75 085,00 € au titre de l'année 2023.	19.09.2023
163	SVA	La Commune décide de signer une convention tripartite de partenariat pour le « Festival Mondial du Rugby Amateur » avec l'association « Festival Mondial du Rugby Amateur » représentée par son Président Monsieur Jérémy TEYSSIER, l'association « Rugby Club Saint Maximinois XV » représentée par son Président Monsieur Fabrice GILBERT et la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume représentée par son Maire Monsieur Alain DECANIS. La convention est conclue du 19 septembre au 1er octobre 2023.	19.09.2023

164	Evènementiel	La Commune décide de fixer les tarifs de la manifestation « Salon des artisans d'Art de la Provence » comme suit : - 16 box de 3 m sur 3 m 150 € - 2 box de 4 m sur 2 m 140 € - 3 box de 3 m sur 2.50 m 130 € - 1 box de 3 m sur 2 m 120 € D'autoriser et de fixer le tarif des chèques de caution 150,00 € demandé à l'inscription et de fixer en cas d'annulation un pourcentage conservé à titre de frais : avant la manifestation, en cas de force majeure ou événement grave justifié, le règlement de l'emplacement sera remboursé, déduction faite de 20 % conservé à titre de frais, après la manifestation, en cas de force majeure ou événement grave justifié, le règlement de l'emplacement sera emboursé, déduction faite de 20 % conservé à titre de frais. Sans justificatif valable, aucun remboursement ne pourra être effectué	26.09.2023

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL1981123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

198 - RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL1981123-DE
Reçu le 16/11/2023

chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.
Ce rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Provence Verte a ainsi été communiqué à la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
Dès lors, il appartient au conseil municipal d'en prendre connaissance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération CC-2023-130 en date du 29 septembre 2023 actant le rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour l'exercice 2022 ;
VU le rapport d'activité 2022 de la communauté d'Agglomération Provence Verte ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L 511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;
CONSIDERANT que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est une commune membre de la communauté d'Agglomération Provence Verte ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la CAPV

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la CAPV

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEC1991123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

199 - APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) DE LOGEMENTS SOCIAUX DE LA PROVENCE VERTE 2023-2029

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEC1991123-DE
Reçu le 16/11/2023

VU la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté ;

VU la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, del'aménagement et du numérique (ELAN) ;

VU l'article L 441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la ProvenceVerte ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 13 mai 2022 constituant la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et déterminant la liste des membres la composant ;

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Agglomération de la Provence Verteapprouvé par délibération n° 2020-208 du 24 juillet 2020 ;

VU la délibération n° 2021-320 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2021, approuvant la création et l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ;

VU la délibération n° 2021-321 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2021 relative à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) ;

CONSIDERANT que le document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de la Provence Verte fixant les grandes orientations en matière d'attribution de logement social a été approuvé au cours de la séance plénière du 13 décembre 2022 ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ces orientations fait l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), signée pour une durée de 6 ans, entre l'Agglomération Provence Verte, les bailleurs sociaux possédant du patrimoine sur le territoire et les titulairesde droit de réservation ;

CONSIDERANT qu'elle définit, en tenant compte (par secteur géographique) des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles :

- Pour chaque bailleur social :
  - Un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution à des ménages à bas revenus hors QPV ;
  - Un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution de logements aux personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO, du PDALHPD et aux personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du CCH, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social nécessaires à la mise en œuvre de cet engagement ;
- Un engagement portant sur les actions à mettre en œuvre dans son domaine de compétences pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial ;

- Pour les autres signataires :
  - les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents engagements précités ;
  - les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations de lutte contre l'habitat indigne et des opérations du

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEC1991123-DE
Reçu le 16/11/2023

renouvellement urbain ;
- les conditions dans lesquelles les réservataires et les bailleurs sociaux procèdentà la désignation des candidats et les modalités de coopérations entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation ;

CONSIDERANT la démarche d'élaboration partenariale de la CIA avec les services de l'État, les communes, les bailleurs et les associations œuvrant en faveur des personnes défavorisées ;

CONSIDERANT qu'au cours de la séance plénière de la CIL du 20 juin 2023, l'ensemble des membres a adopté par vote unanime les actions inscrites dans la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Responsable du PDALHPD sur la Convention Intercommunale d'Attribution consulté pendant 2 mois à compter du 8 juin 2022 ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029 et tout autre document s'y rapportant.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2023-2029 et tout autre document s'y rapportant

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2001123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés 30	Pour 17	Contre 7	Abstentions 6

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

200 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SAGEP POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE BONNEVAL

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2001123-DE
Reçu le 16/11/2023

Monsieur le Maire expose que depuis 2020 la Commune s'est attachée à réaliser une nouvelle Orientation d'Aménagement Programmée du Quartier de Bonneval en vue de l'ouverture à l'urbanisation de ce dernier.

Les enjeux et les objectifs de cette opération d'aménagement sur ce site d'environ 20 hectares, sont :

- d'accueillir, des établissements de formation (groupe scolaire attenant à un centre de loisir, campus du LEAP, CFA des métiers du sport, de la Chambre Régionale de Métiers),
- de répondre à une forte demande en matière d'équipements collectifs (école, centre aéré, salle polyvalente pour les sports collectifs, dojo, gymnase, tennis, complexe aquatique)
- de contribuer à diversifier l'offre de logements
- d'accueillir diverses activités tertiaires (sièges sociaux de société, complexe hôtelier avec restauration).

Il est proposé de confier la réalisation de cette opération à la SAGEP, Société Publique Locale, dont le siège social est situé à La Garde, dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement. La passation de ce contrat est réalisée sans mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles L.3211-1 à L.3211-5 du Code de la Commande Publique relatives à la quasi-régie.
Les missions confiées à l'aménageur sont mentionnées à l'article 1 de la concession d'aménagement annexée à la présente délibération.

Elles doivent permettre de réaliser un programme global des constructions, pour du logement et de l'hébergement, et de façon accessoire, des bureaux, notament pour des organismes de formation, mais aussi pour accueillir des commerces avec les places de parkings correspondantes ainsi que des parkings publics.

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de l'opération, ces travaux étant réalisés dans le cadre de la concession.

Le financement des charges afférents aux opérations d'aménagement seront couvertes par les produits à provenir des cessions, concessions d'usage et autres locations que l'Aménageur pourra réaliser. En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, au vu du bilan prévisionnel, le versement d'une participation du concédant n'est actuellement pas nécessaire au titre de la remise des ouvrages destinés à entrer dans le patrimoine du concédant, ni au titre de la participation complément de prix et au titre d'une participation d'équilibre à l'opération.

Cette participation pourra être révisée par avenant à la présente concession d'aménagement, approuvé par délibération de l'assemblée délibérante de la Collectivité concédante, conformément à l'article L. 300-5 II du code de l'urbanisme, au vu des bilans prévisionnels successifs à équilibrer.

La durée de la concession est fixée à dix(10) ans, avec possibilité d'être prorogée en cas d'inachèvement de l'opération.

CONSIDERANT les enjeux et objectifs liés à la réalisation de l'aménagement du Quartier de Bonneval,
CONSIDERANT que cet aménagement en saurait pouvoir être conduit par la seule Collectivité, et l'intérêt qu'il y a pour celle-ci de s'appuyer sur un outil opérationnel efficace,
CONSIDERANT, au vu de ce qui précède, la pertinence d'attribuer une concession

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2001123-DE
Reçu le 16/11/2023

d'aménagement à la SAGEP, désignée comme aménageur de l'opération d'aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Contrat de Concession d'Aménagement ci-après annexé, relatif à l'aménagement du Quartier de Bonneval,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession d'aménagement retenu, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents.

Pour :
Contre : 7 (Gabriel PICH, Hélène NICOLAS, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas SAETTLER, Malaury TORRES, Mireille BŒUF, Hélène HENRI)
Abstention : 6 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Christian LOMBARD, Olivier BARRAU, Christine LANFRANCHI-DORGAL)

- APPROUVE le Contrat de Concession d'Aménagement ci-après annexé, relatif à l'aménagement du Quartier de Bonneval,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession d'aménagement retenu, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Luc FERRY

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2011123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés 30	Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

201 - ADHESIONS DE COMPETENCES AU PROFIT DU TE83-SYMIELEC

Les communes de **GASSIN** et **ST TROPEZ** ont respectivement délibéré le 8 juin 2023 et le 29 juin 2023 pour adhérer à la compétence n°7 "Réseau de prise de charge pour véhicules électriques" au profit de TE83-SYMIELEC.
La commune de **SEILLANS** a acté, par délibération en date du 23 octobre 2020, l'adhésion à la

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2011123-DE
Reçu le 16/11/2023

compétence n°7 "Réseau de prise de charge pour véhicules électriques" et la désignation de deux délégués devant siéger aux réunions du Syndicat.

Considérant que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence par délibération du Conseil Municipal ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal décide :

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le transfert de la compétence n°7 des communes de GASSIN et ST TROPEZ au profit de TE83-SYMIELEC,
- d'approuver le transfert de la compétence n°7 de la commune de SEILLANS et la désignation des délégués représentant la commune aux réunions du syndicat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le transfert de la compétence n°7 des communes de GASSIN et ST TROPEZ au profit de TE83-SYMIELEC,
- APPROUVE le transfert de la compétence n°7 de la commune de SEILLANS et la désignation des délégués représentant la commune aux réunions du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour lettre en œuvre cette décision.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2021123-DE
Reçu le 16/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

202 - RESILIATION D'UNE PROMESSE DE VENTE

La Commune est propriétaire du bien cadastré AN 644, sis Boulevard Rey, d'une contenance de 00Ha 24A 40Ca.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2021123-DE
Reçu le 16/11/2023

Par délibération en date du 14 avril 2021, et conformément aux dispositions des articles L 2121-29 et L 2241-1 et suivants du CGCT, et L 3111-1 et L 3112-4 du CGPPP, la Commune a procédé au déclassement avant désaffection, de la parcelle concernée et autoriser le Maire à signer une promesse de vente avec la société UNICIL.

Pour mémoire, la société UNICIL avait présenté une offre d'acquisition de ce bien pour un montant de 2 300 .000 €, l'estimation de France Domaine s'établissant quant à elle à 1 880 000€, avec pour objectif la réalisation d'un ensemble de 76 logements.

Une promesse authentique de vente a été signée le 7 mai 2021, ainsi qu'un avenant les 21 et 22 juin 2022.

Mais, pour différentes raisons, le projet porté initialement n'a pu aller à son terme. Par courrier en date du 25 juillet 2023, la société UNICIL a fait connaître son souhait de renoncer à la vente. Par réponse en date du 3 août 2023, la Commune a accepté de donner suite à la sollicitation ainsi faite.

Les parties ont d'un commun accord décidé de formaliser cette décision par un avenant, lequel ne prévoit ni indemnité ou pénalité pour l'une ou l'autre.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de valider le protocole de résiliation établi par l'étude Roquebert-Massiani (notaires de la société UNICIL)
- d'autoriser Monsieur le Maire, lui ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- VALIDE le protocole de résiliation établi par l'étude Roquebert-Massiani (notaires de la société UNICIL)
- AUTORISE Monsieur le Maire, lui ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2031123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

203 - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (RPQS SPANC)

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2031123-DE
Reçu le 16/11/2023

Conformément à l'obligation de transparence et d'information des usagers issue de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement (dite loi Barnier), le Service d'Assainissement Non Collectif est tenu de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il doit être présentée en CCSPL puis approuvé en conseil communautaire pour ensuite être diffusé aux communes membres, au Préfet, au public et mis en ligne sous SISPEA.

Ce Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC) a ainsi été communiqué à la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
Dès lors, il appartient au conseil municipal d'en prendre connaissance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération CC-2023-163 en date du 29 septembre 2023 approuvant le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC) ;
VU le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC) ;

CONSIDERANT que conformément à l'obligation de transparence et d'information des usagers issue de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement (dite loi Barnier), le Service d'Assainissement Non Collectif est tenu de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) ;
CONSIDERANT qu'il doit être diffusé aux communes membres ;
CONSIDERANT que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est une commune membre de la communauté d'Agglomération Provence Verte ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC).

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE de la présentation du Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS SPANC).

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Luc FERRY

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2041123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés 30	Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

204 - RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément à l'obligation de transparence et d'information des usagers issue de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement (dite loi Barnier), la Direction Grand Cycle de l'Eau a rédigé le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2041123-DE
Reçu le 16/11/2023

publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif (RPQS) de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

Ce Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif a ainsi été communiqué à la commune de Saint-Maximin-la-sainte-Baume.
Dès lors, il appartient au conseil municipal d'en prendre connaissance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération CC-2023-164 en date du 29 septembre 2023 approuvant le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif ;
VU le Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif ;

CONSIDERANT que conformément à l'obligation de transparence et d'information des usagers issue de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement (dite loi Barnier), la Direction Grand Cycle de l'Eau a rédigé le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif (RPQS) de la Communauté d'Agglomération Provence Verte ;
CONSIDERANT qu'il doit être diffusé aux communes membres ;
CONSIDERANT que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume est une commune membre de la communauté d'Agglomération Provence Verte ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE de la présentation du Rapport Annuel 2022 sur le Prix et la Qualité des Services publics en eau potable et d'assainissement collectif.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2051123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	15	13	2

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

205 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE REGLEMENT LOCAL DE LA PUBLICITE – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2051123-DE
Reçu le 16/11/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41/2016 BCL en date du 05 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 415/2021 BCLI du 20 octobre 2021 portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC – 2023 - 132 en date du 29 septembre 2023 approuvant la modification des statuts de la CAPV sur les points suivants :

- Prise de la compétence facultative « Règlement Local de Publicité Extérieure » au 1er janvier 2024,
- Autres modifications diverses de régularisation,

Vu le projet de statuts modifiés annexé à la présente ;

Considérant que le Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPI) constitue un outil de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire intercommunal. Il a vocation à assurer la cohérence de la politique d'aménagement à l'échelle intercommunale ;

Considérant que le RLPI permet d'améliorer la protection du cadre de vie en adaptant la réglementation nationale aux spécificités locales. Il peut ainsi mieux protéger les secteurs d'intérêt patrimonial, architectural et paysager, éviter les implantations inadaptées et anarchiques mais aussi spécifier une homogénéisation des dispositifs autorisés ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-17 du CGCT les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant, que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification à la commune-membre de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2051123-DE
Reçu le 16/11/2023

Considérant que le transfert de cette compétence entraine la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

Considérant que cette nouvelle compétence est inscrite en compétence facultative de la communauté d'agglomération ;

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence RLP à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à compter du 1er janvier 2024,
- D'approuver les statuts, ci-annexés, de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte, ainsi modifiés.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 15
Contre : 13 (Gabriel PICH, Hélène NICOLAS, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas SAETTLER, Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Christine LANFRANCHI-DORGAL, Mireille BŒUF, Hélène HENRI)
Abstention : 2 (Blandine GOMARD-JACQUET, KHADIR)

- APPROUVE le transfert de la compétence RLP à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à compter du 1er janvier 2024,
- APPROUVE les statuts, ci-annexés, de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte, ainsi modifiés.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2061123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

206 - ANNULATION DE TITRE / BUDGET COMMUNE

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2061123-DE
Reçu le 16/11/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'annuler totalement la dette de Monsieur Christophe BRIEL, agent communal et décédé cet été, pour un montant de 4 184,47 €.

En effet, le montant de 4 184,47 € correspond aux impayés de loyer de son domicile sis Hôtel de Ville - 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder à l'annulation totale du montant de 4 184,47 €, correspondant à la totalité de la dette locative de Monsieur BRIEL à l'égard de la Collectivité

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE le Maire à procéder à l'annulation totale du montant de 4 184,47 €, correspondant à la totalité de la dette locative de Monsieur BRIEL à l'égard de la Collectivité

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2071123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

207 - MARCHE D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE /AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC N°2023SFC06

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2071123-DE
Reçu le 16/11/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché public n°2023SFC06 concernant *« le marché d'assurances responsabilité civile et flotte automobile »* a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles R2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché concerne la souscription et la gestion de contrats d'assurances (CPV n° 66510000-8) couvrant les risques spécifiés ci-après :

Lot n° 1 - RESPONSABILITE CIVILE (CPV n° 66516000-0)

Lot n° 2 - PARC AUTOMOBILE (CPV n° 66514110-0)

Chaque candidat pouvant librement soumissionner à un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. Chacun de ces lots pouvant être attribués ensemble ou séparément.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°152 du 21 juin 2023 portant sur la signature d'une convention de groupement d'achat avec le CCAS concernant l'assurance responsabilité civile ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 aux termes duquel :

> *Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier :*
> ...
> *6° De souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;*

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence envoyé à la publication le **12 juillet 2023**

- AWS annonce parue le 14 juillet 2023
- B.O.A.M.P annonce n°2023-196 parue le 15 juillet 2023
- J.O.U.E. annonce n° 2023/S135-430242 parue le 17 juillet 2023
- Site spécialisé AFC Consultants parue le 17 juillet 2023

Vu la proposition transmise pour le lot n°1 et les deux propositions transmises pour le lot n°2 avant la date limite de réception fixée au mercredi 20 septembre 2023 à 12h00 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (ouverture des plis) du mardi 26 septembre 2023;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (Analyse des offres / Attribution) du lundi 23 octobre 2023 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 23 octobre 2023 ;

Au vu du rapport d'analyse des offres (joint en annexe au présent procès-verbal), et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide d'attribuer l'accord-cadre « Marché d'assurances responsabilité civile et flotte automobile – n°2023SFC06 » à :

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2071123-DE
Reçu le 16/11/2023

Lot n° 1 - RESPONSABILITE CIVILE à la société SMACL ASSURANCE (79 031) NIORT

Lot n° 2 - PARC AUTOMOBILE à la société SMACL ASSURANCE (79 031) NIORT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de l'autoriser à signer le marché public relatif au *« marché d'assurances responsabilité civile et flotte automobile »* :

- *LOT N° 1 - RESPONSABILITE CIVILE AVEC LA SOCIETE SMACL ASSURANCE (79 031) NIORT*
- *LOT N° 2 - PARC AUTOMOBILE AVEC LA SOCIETE SMACL ASSURANCE (79 031) NIORT*

et tout document se rapportant à cette affaire,

- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- SUIT l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et AUTORISE le Maire à signer le marché public relatif au *« marché d'assurances responsabilité civile et flotte automobile »* :

- *LOT N° 1 - RESPONSABILITE CIVILE AVEC LA SOCIETE SMACL ASSURANCE (79 031) NIORT*
- *LOT N° 2 - PARC AUTOMOBILE AVEC LA SOCIETE SMACL ASSURANCE (79 031) NIORT*

et tout document se rapportant à cette affaire,

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2081123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

208 - DÉNOMINATIONS DE VOIES

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2081123-DE
Reçu le 16/11/2023

La commune s'est engagée dans une démarche de rénovation des adresses en partenariat avec La Poste, le SDIS 83, la Direction départementale des finances publiques du VAR et l'association des maires du VAR.

A ce jour, de nombreux foyers ne bénéficient pas d'une adresse complète : leur adresse ne comporte pas de nom de voie et/ou de numéro de rue.

Or, sans nom de voie et/ou de numéro, l'accès au logement est difficile, aussi bien pour les facteurs que pour les services de secours ou les services à domicile. Et chacun sait qu'une intervention rapide et certaine sur le lieu exact d'un sinistre peut sauver des vies.
La qualité des adresses est donc indispensable.

A partir d'un recensement réalisé par les services municipaux, la démarche engagée consiste à dénommer les voies non dénommées, rebaptiser des voies au nom trop proche ou en doublon, numéroter les habitations en l'absence de numéro ou renuméroter en cas de mauvaise numérotation ou de numérotation partielle.

Le Maire tient de ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies et d'interdire celles qui seraient contraire à l'ordre public et bonnes mœurs.

Il existe plusieurs catégories de voies :

- Les voies publiques, communales ou départementales, comprennent également les chemins communaux.
- Les chemins ruraux ouverts à la circulation publique.
- Les voies privées.

Il s'agit, dans cette délibération, de confirmer des dénominations de voies publiques puisque la dénomination des voiries communales est de la compétence du conseil municipal. L'objectif poursuivi est de mettre à jour le tableau de classement des voies de la commune ainsi que la numérotation des voies par arrêté municipal afin de transmettre ces données à nos partenaires (DGFIP, INSEE, La Poste, SDIS…) par l'intermédiaire du CRIGE PACA.

Les voies publiques concernées sont les suivantes :

- Allée de l'Oliveraie (la voie desservant le lotissement les jardins d'Eden. Le lotissement est desservi par l'allée des Boutons d'Or)

- Avenue Emile Olivier (annule et remplace la délibération N°194 du 27 septembre 2023. Attention, l'avenue Emile Olivier sera la partie de la déviation entre le rond-point du Général Bart et le rond-point des Bénévoles et non la contre allée)

- Chemin de la Pinède (Route d'Ollières. La partie gauche du chemin dessert les habitants de la Commune d'Ollières et la partie droite celle de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Le chemin est nommé ainsi par la commune d'Ollières. Après consultation des services de La Poste, il conviendrait que ce dernier soit nommé à l'identique par la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.)

Pour permettre de communiquer ces informations, Monsieur le Maire propose :

- D'approuver et de confirmer la dénomination des voies telle que précitée.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2081123-DE
Reçu le 16/11/2023

Après discussion les membres du conseil municipal conviennent de délibérer uniquement sur la dénomination de voie relative à l'allée de l'Oliveraie et reportent à une séance ultérieure les dénominations des autres voies.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE et CONFIRME la dénomination de la voie allée de l'Oliveraie

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2091123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	22	8	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

209 - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision allégée du Plan local d'urbanisme et ses modalités de concertation sont de la responsabilité du Conseil Municipal.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2091123-DE
Reçu le 16/11/2023

Exposé :
Le PLU de la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume a été approuvé le 19 janvier 2016. Celui-ci a déjà fait l'objet de 5 modifications dont 1 simplifiée. Trois procédures sont actuellement en cours (modification n°3, et 6, portant sur les secteurs de Bonneval et Mirade, modification simplifiée n°1 sur notamment le toilettage du règlement et la levée de certains emplacements réservés).

En cohérence avec l'orientation 4.1. du PADD visant à « appuyer l'agriculture et d'encourager les pratiques alternative », et en cohérence avec des enjeux majeurs de l'État de préservation de la ressource en eau et de transition énergétique ; la commune souhaite autoriser un projet pilote agrivoltaïque porté par le lycée agricole, en collaboration avec la chambre d'agriculture, au niveau de la zone Ap du Colombier du PLU.

Le projet agrivoltaïque porte sur la création d'ombrières orientables photovoltaïque, visant le double objectif de protéger les cultures d'un ensoleillement trop important et face aux gels tardifs, amplifiés par le dérèglement climatique et de produire de l'électricité renouvelable.

Cependant, le terrain du projet est situé en zone zone Ap du PLU, faisant l'objet d'une protection paysagère depuis l'autoroute A8, interdisant toute constructibilité sur le secteur. Aussi, il est indispensable de modifier le règlement du secteur de projet car les aménagements et constructions qui y sont liés sont considérés comme des constructions.

Ainsi, la présente révision a pour objet de modifier le zonage et règlement de la zone AP, et créer un zonage spécifique au projet, tout en exigeant une bonne insertion dans le paysage.

Par ailleurs, la présente révision mettra également à jour les articles concernant les marges de recul définies au niveau des zones A et N du PLU au regard de l'article L 111-7 du code de l'urbanisme, récemment modifié. Cet article permet la dérogation au recul de 100 m depuis l'autoroute pour les constructions à usage agricole et les installations de production d'énergie solaire.

Ainsi, le projet nécessite la mise en œuvre d'une procédure de révision allégée du PLU en vigueur telle que prévue par l'article L.153-34 du code de l'urbanisme.

En effet, il ne porte pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durable, et a uniquement pour objet de réduire une protection paysagère.

Dans le cadre de la procédure de révision allégée, le conseil municipal doit délibérer sur les objectifs poursuivis de la révision et définir les modalités de concertation de la population sur le projet.

Objectif poursuivi par cette révision :

L'objectif de la révision allégée et de créer un secteur spécifique au projet pilote agrivoltaïque, et de mettre à jour les articles des zones A et N concernant les marges de recul dites « loi Barnier ».

À cet effet, Monsieur le Maire propose de prescrire une procédure de révision allégée du PLU en vigueur en vue de la réduction d'une protection paysagère.
Ainsi, conformément aux articles L.103-2 et L.103-3 du code de l'urbanisme, sont proposées les modalités de concertations de la population suivantes :

- ouverture d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- information sur le site internet de la commune ;
- possibilité d'écrire à Monsieur le Maire ;
- possibilités de rencontrer Monsieur le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens durant toute la période de la procédure ;

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2091123-DE
Reçu le 16/11/2023

- la municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Les modalités de concertation des personnes publiques associées :

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, le dossier de révision allégée sera transmis aux personnes publiques associées suivantes :

- au Préfet du Var;
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Var;
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de Métiers et de la Chambre d'Agriculture du Var;
- à Monsieur le président de la communauté d'agglomération de la Provence Verte,

À l'issue de la concertation, le dossier de concertation fera l'objet après son arrêt d'un examen conjoint avec ces mêmes personnes publiques associées.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prescrire la procédure de révision allégée n°1 du PLU et d'approuver les modalités de la concertation publique

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 22
Contre : 8 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Christine LANFRANCHI-DORGAL, Mireille BŒUF, Hélène HENRI)

- PRESCRIT la procédure de révision allégée n°1 du PLU et d'approuver les modalités de la concertation publique

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2101123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	24	6	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

210 - RETRAIT DE LA DELIBERATION N°171/2023 RELATIVE AU PROJET DE CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AS 226 A L'ASSOCIATION GARRIGUES

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2101123-DE
Reçu le 16/11/2023

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de retirer la délibération n°171/2023 datant du 19 juillet 2023, dont l'objet est la cession de la parcelle communale AS 226 sise Avenue des Cinq Ponts dans la Zone d'Aix, pour une contenance de 3037m² au prix de 300 000€ à l'Association GARRIGUES, représentée et présidée par M. BLANC Philippe.

En effet, par courrier en date du 19 octobre 2023, l'Association GARRIGUES, représentée et présidée par M. BLANC Philippe se désiste de la procédure d'acquisition de la parcelle AS 226.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Retirer la délibération n°171/2023

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 24
Contre : 6 (Vesselina GARELLO, Alain ROGER, Jacques FREYNET, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Christine LANFRANCHI-DORGAL)

- RETIRE la délibération n°171/2023

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2121123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés 30	Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

212 - RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MARIE MADELEINE DE SAINT- MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET DE SON MOBILIER

APPROBATION DU CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA RESTAURATION DU CHŒUR

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2121123-DE
Reçu le 16/11/2023

Pour rappel, l'offre de concours est une notion jurisprudentielle qui se définit comme une souscription volontaire qui permet à une personne physique ou morale de participer en argent ou en nature (réalisation, entretien, rénovation… d'un ouvrage public) à la dépense publique pour la réalisation de travaux publics.

Cette possibilité, reconnue par la jurisprudence, n'est pas enserrée dans un formalisme particulier. De l'acceptation de l'offre nait un contrat d'offres de concours, susceptible de prendre différentes appellations telles que convention, contrat, accord…

Pour les communes, cette acceptation prend la forme d'une délibération approuvant la convention.

Concernant les règles de fond, l'offre de concours doit bénéficier à une personne publique, et doit avoir pour objet de soutenir des prestations de travaux publics réalisées par la personne publique. L'offrant doit être intéressé à la réalisation de ces travaux. Le caractère intéressé de l'offre peut être révélé par un intérêt direct (ex : concours de la ville au profit de la compagnie de chemin de fer pour la construction de la gare) ou indirect (ex: cession gratuite d'un terrain par une personne sans enfant pour la construction d'une école), matériel ou immatériel (travaux relatifs aux édifices du culte, par exemple).

Enfin, l'offre de concours est un acte gratuit et volontaire, librement consenti.

Dans le cas présent, l'Association des Amis de la Basilique propose de participer au financement des phases 1 et 2 des travaux de restauration du chœur, pour un montant de 100 000 €, sachant que l'engagement financier global de l'Association sera à concurrence de 10% du montant total de l'opération.

Conformément aux dispositions de la convention générale passée avec, dans la mesure où l'Association a pour objet l'aide à la sauvegarde et la restauration du patrimoine architectural, artistique, culturel et religieux de l'ensemble monumental de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, la proposition de contribuer aux travaux de réfection du chœur s'inscrit pleinement dans le cadre jurisprudentiel des offres de concours.

Vu le projet de contrat,

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2121123-DE
Reçu le 16/11/2023

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2131123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

213 - RESTAURATION DE LA BASILIQUE SAINTE MARIE MADELEINE DE SAINT- MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME ET DE SON MOBILIER

APPROBATION DU CONTRAT D'OFFRE DE CONCOURS POUR LA RESTAURATION DES MEDAILLONS DU CHŒUR

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2131123-DE
Reçu le 16/11/2023

Pour rappel, l'offre de concours est une notion jurisprudentielle qui se définit comme une souscription volontaire qui permet à une personne physique ou morale de participer en argent ou en nature (réalisation, entretien, rénovation… d'un ouvrage public) à la dépense publique pour la réalisation de travaux publics.

Cette possibilité, reconnue par la jurisprudence, n'est pas enserrée dans un formalisme particulier.

De l'acceptation de l'offre nait un contrat d'offres de concours, susceptible de prendre différentes appellations telles que convention, contrat, accord…

Pour les communes, cette acceptation prend la forme d'une délibération approuvant la convention.

Concernant les règles de fond, l'offre de concours doit bénéficier à une personne publique, et doit avoir pour objet de soutenir des prestations de travaux publics réalisées par la personne publique.

L'offrant doit être intéressé à la réalisation de ces travaux. Le caractère intéressé de l'offre peut être révélé par un intérêt direct (ex : concours de la ville au profit de la compagnie de chemin de fer pour la construction de la gare) ou indirect (ex : cession gratuite d'un terrain par une personne sans enfant pour la construction d'une école), matériel ou immatériel (travaux relatifs aux édifices du culte, par exemple).

Enfin, l'offre de concours est un acte gratuit et volontaire, librement consenti

Dans le cas présent, l'Association des Amis de la Basilique propose de participer au financement de la restauration des médaillons (huiles sur toile tendues sur châssis) installés au- dessus des stalles, sur la base de la proposition et devis établis par le Groupement AMOROSO WALDEIS.

Cette opération a fait l'objet d'une première délibération en juillet 2023, pour l'un des deux médaillons. Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur la restauration du deuxième et dernier médaillon

Conformément aux dispositions de la convention générale passée avec l'Association, dans la mesure où cette dernière a pour objet l'aide à la sauvegarde et la restauration du patrimoine architectural, artistique, culturel et religieux de l'ensemble monumental de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, la proposition de contribuer aux travaux de réfection de ces médaillons s'inscrit pleinement dans le cadre jurisprudentiel des offres de concours.

VU la délibération 156/2023, du 21 juin 2023, portant convention de mécénat avec l'association les Amis de la Basilique,

VU le projet de contrat,

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Monsieur le Maire entendu

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2131123-DE
Reçu le 16/11/2023

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le contrat d'offre de concours de l'Association des Amis de la Basilique,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2141123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

214 - MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FORMATION

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2141123-DE
Reçu le 16/11/2023

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés (article 9) ;

Vu le Décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel ;

Vu le Décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le Décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le Décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;
Vu la délibération n°93 du 23 mai 2019 instaurant un règlement de formation au sein de la collectivité ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2023 portant sur la mise à jour de ce règlement ;

Monsieur le Maire explique la nécessité d'informer les agents, par un document écrit, des droits et devoirs des fonctionnaires territoriaux en matière de formation au travers des différentes règles statutaires qui encadrent ce domaine au sein de la fonction publique territoriale et de préciser les modalités d'applications au sein de la commune.

Le Règlement de formation constitue un guide, accessible à tous, il s'agit d'un outil opérationnel de gestion des formations qui s'articule autour des objectifs suivants :

- Constituer un outil de sensibilisation et de communication sur la politique de formation de la collectivité,
- Composer un guide présentant les dispositifs de formation ainsi que les procédures internes concernant les conditions d'exercices de la formation dans la collectivité,
- Permettre à chaque agent de connaître ses droits et obligations ainsi que les différentes formations auxquelles il peut prétendre, leurs conditions et modalités d'exercice.

Dans le cas d'une modification de la réglementation et/ou des procédures internes, le règlement doit être révisé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal :

- d'approuver la mise à jour du Règlement de formation et ses annexes

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2141123-DE
Reçu le 16/11/2023

- APPROUVE la mise à jour du Règlement de formation et ses annexes

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2151123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

215 - ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2023-2024-2025

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2151123-DE
Reçu le 16/11/2023

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés (article 9) ;

Vu le Décret n°2016-1970 du 28 décembre 2016 relatif au compte d'engagement citoyen du compte personnel ;

Vu le Décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le Décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le Décret n°2019-1392 du 17 décembre 2019 modifiant le décret n°2017-928 du 06 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu le Décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Territorial. Il recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation dans divers domaines et mentionne les actions de formation suivantes :
- formations d'intégration,
- formations de professionnalisation (au premier emploi, tout au long de la carrière et suite à une prise de poste à responsabilité),
- formations de préparation aux concours et examens professionnels,
- actions mobilisables au titre du compte personnel de formation

Les propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents et de leurs sollicitations, il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition.

Le plan pluriannuel (2023-2024-2025) a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 29 septembre 2023, un avis favorable a été rendu.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le plan de formation 2023-2024-2025 tel qu'il a été présenté au Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2151123-DE
Reçu le 16/11/2023

- APPROUVE le plan de formation 2023-2024-2025 tel qu'il a été présenté au Comité Social Territorial.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Luc FERRY

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2161123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3
Suffrages exprimés 30	Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

216 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU VAR

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2161123-DE
Reçu le 16/11/2023

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Monsieur le Maire expose au Conseil que :

- Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité,
- Les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive pour leurs agents,
- Le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d'hygiène du travail ainsi que les risques de contagion,
- Les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion du Var en matière de médecine de prévention,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive, avec prise d'effet au 1er janvier 2024, selon le projet annexé à la présente délibération ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive, avec prise d'effet au 1er janvier 2024, selon le projet annexé à la présente délibération ;
- PREVOIT les crédits correspondants au budget de la collectivité

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc FERRY

Le Maire,
Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2171123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

217 - CREATIONS DE POSTES / REDACTEURS TERRITORIAUX PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2171123-DE
Reçu le 16/11/2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 stipule que :

> *Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*
>
> *La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.*
>
> *Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.*

Afin d'obtenir une meilleure adéquation entre les qualifications exigées et les postes existants, il serait souhaitable de créer les postes permanents suivants :

- 2 Rédacteurs territoriaux principaux de 2ème classe à temps complet (35h)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à créer les postes sus-indiqués.

Les crédits nécessaires à la dépense font l'objet d'une inscription au budget primitif de de la commune.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- AUTORISE Monsieur le Maire à crééer les postes sus-indiqués
- Les crédits nécessaires à la dépense font l'objet d'une inscription au budget primitif de de la commune.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Luc FERRY

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2181123-DE
Reçu le 16/11/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Saint-Maximin la-Sainte-Baume

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 novembre 2023

Date de la convocation : 9 novembre 2023

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	*Présents*	*Représentés*	*Absents*
33	24	6	3

Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions
30	30	0	0

L'an deux-mille-vingt-trois
Et le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents : Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Paul KHADIR, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Véronique JIMENEZ, Nicolas SAETTLER, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Nasma BOUTERA, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs :

Sophie LE METER	donne pouvoir à	Blandine GOMART-JACQUET
Malaury TORRES	donne pouvoir à	Michèle VENET-LELOUP
Christophe AUBERT	donne pouvoir à	Alain DECANIS
Sébastien LACOFFE	donne pouvoir à	Claude BETRANCOURT
Christine LANFRANCHI	donne pouvoir à	Olivier BARRAU
Hélène HENRI	donne pouvoir à	Mireille BOEUF

Absents :

Nathalie CANO-MAIREVILLE
Renaud PIOLINE
Nathalie FRAZAO

M. Luc FERRY est désigné secrétaire de séance.

218 - REGLEMENT DE TRAVAIL EN SECURITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant sur les droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;

AR Prefecture
083-218301166-20231116-DEL2181123-DE
Reçu le 16/11/2023

Vu les accords sur la santé et la sécurité au travail dans la FP du 20 novembre 2009 ;
Vu le Décret n°85-603 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la FPT ;
Vu l'avis de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F.S.S.C.T.) en date du 29 septembre 2023 portant sur la mise à jour de ce règlement ;

Monsieur le Maire explique qu'un règlement de travail en sécurité est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité dans les domaines de la prévention et de la sécurité. Il s'applique à l'ensemble du personnel (titulaire et non titulaire).

Ce document a été élaboré par les assistants de prévention de la collectivité, en collaboration avec notre Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.), placé auprès du Centre de Gestion du Var.

Il a été présenté et approuvé par la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F.S.S.C.T.) en séance du 28 septembre 2023.

Ce Règlement constitue un guide en matière de sécurité, il est accessible à tous sur simple demande auprès du service des ressources humaines. Les objectifs sont multiples :

- Constituer un outil de sensibilisation et de communication en matière de prévention et de sécurité ;
- Composer un guide présentant les différentes dispositions au sein de la collectivité dans les domaines de la sécurité et de la prévention ;
- Permettre à chaque agent de connaître les acteurs de la prévention et sa règlementation

Dans le cas d'une modification de la réglementation et/ou des procédures internes, le règlement sera révisé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal :

- d'approuver l'instauration d'un Règlement de travail en sécurité

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE l'instauration d'un Règlement de travail en sécurité

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

Le 16 novembre 2023,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Luc FERRY

Le Maire,

Alain DECANIS

MAIRIE DE ST-MAXIMIN LA STE-BAUME (Var)

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
Informe que, conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.